



PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE METZ**



Séance du 27 Janvier 2011

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 27 Janvier 2011

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme KAUCIC | 1° - | Avis du Conseil Municipal sur le projet de Programme Local d'Habitat présenté par Metz Métropole. |
| Mme KAUCIC | 2° - | Opération de renouvellement urbain de Metz-Borny – Travaux de rénovation du Boulevard d'Alsace dans le cadre du projet Mettis. |
| M. LIOGER | 3° - | Révision - extension du Secteur Sauvegardé de la Ville de Metz – Désignation des membres de la Commission Locale. |
| M. TRON | 4° - | Réseau d'éclairage public – Programme 2011. |
| M. TRON | 5° - | Maintenance de la voirie publique et restauration des Remparts, Soutènements, Ouvrages d'Art et Murs de Quais – Programme 2011. |
| M. LIOGER | 6° - | Conventions entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour la période 2011/2013. |
| M. TOULOUZE | 7° - | Convention foncière Maternité Sainte-Croix. |
| M. GANDAR | 8° - | Acquisition de plusieurs terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans la zone anciennement dénommée ZAD de Metz-Sud et dans la zone de Vallières. |
| M. NZIHOU | 9° - | Acquisition d'un terrain appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – TVA sur marge. |
| Mme FERRARO | 10° - | Arsenal III et Desvallières – Convention de maîtrise foncière. |
| M. LIOGER | 11° - | Convention étude de pollution terrains, rue Clotilde Aubertin. |
| M. DARBOIS | 12° - | Service de location de vélos Place du Général de Gaulle – Avance sur subvention 2011 à l'Association Mob d'Emploi. |
| Mme SALLUSTI | 13° - | Actions citoyennes – Appel à projets – Règlement d'octroi de subventions aux actions citoyennes. |
| M. FONTE | 14° - | Versement d'une participation financière à l'EPCC « Metz en Scènes ». |
| M. FONTE | 15° - | Attribution d'une subvention à l'Association « Le Livre à Metz ». |

- M. KRAUSENER 16° - Convention Cinémetz et rétrospective Jean-Marie Straub – Attribution d’une subvention à la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle.
- M. FONTE 17° - Attribution d’une subvention à la Compagnie Jacques Kraemer dans le cadre d’une Résidence-Production à Metz. .../...
- Mme OASI-SCHAEFER 18° - Attribution de subventions à diverses associations culturelles.
- M. FONTE 19° - Attribution d’une subvention à l’Association « Passages ».
- M. LEKADIR 20° - Versement d’une subvention à l’Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM).
- Mme BRESSON 21° - Versement d’une subvention d’équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte - Thérèse.
- Mme BRESSON 22° - Versement d’une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d’Assise.
- M. BELHADDAD 23° - Programme d’Investissement 2011 dans les équipements sportifs.
- Mme MEDOC 24° - Attribution de subventions aux associations sportives.
- M. BELHADDAD 25° - Subvention à l’Association Metz Marathon.
- M. SCUDERI 26° - Acomptes sur les subventions 2011 pour les associations socio-éducatives conventionnées.
- Mme MEDOC 27° - Attribution de parrainages dans le cadre du dispositif Envie d’Agir.
- M. LEKADIR 28° - Financement d’un projet étudiant – Journées franco-allemandes.
- Mme DE OLIVEIRA 29° - Accueil de Jeunes Volontaires Européens.
- Mme BORI 30° - Adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices.
- Mme BORI 31° - Demande de subvention d’investissement auprès de la Caisse d’Allocations Familiales de la Moselle pour l’activité périscolaire.
- M. LECOCQ 32° - Lancement d’une consultation pour un marché réservé-Prestations de nettoyage de vêtements de travail et services annexes.
- M. le Maire 33° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 34° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 27 Janvier 2011, à 18H01, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 21 Janvier 2011.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas (quitte au point 28 – procuration à M. BELHADDAD), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis (excusé pour le début de séance – arrive au point 1), Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (excusée pour le début de séance – arrive au point 1), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis (quitte au point 2 – procuration à Mme ZIMMERMANN).

Absents ayant voté par procuration :

- Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (procuration à M. KOENIG)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)
- Mme DUPONT Laure (procuration à Mme BORI)
- M. LECOCQ Jean-Louis (procuration à Mme KNECHT – arrive au point 1)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à Mme MERTZ – arrive au point 1)

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les élus de l'obtention par la Ville, pour la 5^{ème} fois consécutive, du Label « Ville Internet 5@ ».

Il informe de la signature du Pacte Territorial pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et le Développement des Entreprises.

Monsieur le Maire donne des informations sur les propositions faites par Monsieur le Préfet concernant la problématique des Intercommunalités.

Il informe également de l'achat par l'Etat de l'ancienne gare SNCF pour l'installation de l'INSEE.

Il rend compte de l'approbation par le Conseil de Surveillance du CHR Metz-Thionville de la Convention de Communauté Hospitalière de Territoire avec le CHU de Nancy.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, qui souhaite soumettre à l'assemblée une motion concernant la problématique qu'induit la suppression de postes dans l'Education Nationale.

Motion de Madame BORI :

L'Académie de Nancy-Metz vient d'annoncer la suppression de 822 postes d'enseignants en Lorraine : 298 professeurs des écoles dans les écoles primaires et maternelles et 524 professeurs en lycées et collèges, auxquels il faut ajouter 19 emplois administratifs. Au total, ce n'est pas moins de 65 000 emplois qui ont été supprimés dans l'Education Nationale depuis 5 ans.

Ainsi, la Lorraine est la région la plus durement touchée par ces mesures alors qu'elle paie déjà durement la crise, particulièrement au niveau des jeunes, puisqu'on estime à 40 000 le nombre de jeunes lorrains aujourd'hui en situation de difficulté d'emploi.

La facture est surtout lourde pour la Moselle. Les 112 postes qu'elle va perdre dans le premier degré et les 60 dans le second impacteront Metz, avec pour conséquence une dégradation importante des conditions d'enseignement pour nos jeunes messins :

- Fermetures de classes,
- Augmentation des effectifs par classe, alors qu'ils sont déjà importants dans certaines écoles messines,
- Diminution du soutien apporté aux élèves en difficulté,
- Non remplacement des enseignants absents.

L'annonce par le Ministre de l'Education Nationale d'adapter le nombre d'enseignants à la démographie ne saurait masquer la volonté du gouvernement de faire des économies budgétaires au détriment de la qualité du service public de l'enseignement.

Cette situation viendrait confirmer les conclusions du dernier rapport de l'OCDE qui met en évidence un système éducatif français inégalitaire où le poids du milieu social reste plus déterminant qu'ailleurs pour la réussite des élèves.

La Ville de Metz a fait de l'éducation une priorité. Elle souhaite donner à tous les enfants messins les mêmes chances pour réussir à l'école mais également pour leur épanouissement personnel.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée à l'accueil des enfants messins pour leur donner un environnement propice aux apprentissages, par des actions éducatives scolaires et périscolaires et la mise en place d'un programme de réussite éducative.

Ces investissements qui témoignent d'un engagement fort de notre collectivité ne peuvent supporter dans le même temps un tel désengagement de l'Etat.

Dans ces conditions, les élus de la ville de Metz demandent à Monsieur le Recteur d'Académie d'intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale afin qu'il revienne sur sa décision et ils appellent la société civile à se mobiliser pour que les moyens humains et financiers soient accordés au service public d'éducation à Metz, en Lorraine et dans toute la France.

L'éducation doit rester une ambition nationale.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme SAGRAFENA Myriam, M. THIL Patrick, M. LEKADIR Hacène, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

Voix contre : ./.

Ne prennent pas part au vote : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Abstention : 1 Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

Absent au moment du vote : ./.

DCM N°11-01-01 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Programme Local d'Habitat présenté par Metz Métropole.

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2011-2017.

En effet, il est de la compétence exclusive de l'établissement public de coopération intercommunale d'établir le Programme Local de l'Habitat pour l'ensemble de ses membres.

Le PLH est un outil de prévision et de programmation établi pour une durée de six ans. Il est chargé de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH de Metz Métropole a été élaboré en concertation avec les quarante communes membres de la communauté d'agglomération, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés de droit à l'occasion de comités techniques et de pilotage.

Le PLH est composé de trois parties : le diagnostic de la situation locale, le document d'orientation et le programme d'actions.

L'objectif du PLH de Metz Métropole est de parvenir à répondre aux attentes en logement des familles pour endiguer le ralentissement démographique et pour permettre à chacun, y compris aux plus modestes de se loger. L'offre de logements doit être en adéquation avec les nouvelles attentes de la population et une accélération de la diversification du parc. Les évolutions démographiques du territoire montrent un desserrement continu de la population, une modification de sa structure et une migration de plus en plus forte notamment des jeunes ménages vers la deuxième couronne de l'agglomération messine.

Le PLH fixe quatre orientations prioritaires pour la période 2011-2017 :

1. Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire
2. Répartir l'offre sociale et garantir la mixité sociale
3. Promouvoir l'habitat durable
4. Partager la politique de l'habitat

Ces orientations sont déclinées en vingt-huit fiches actions dans le programme d'actions, qui constitue la troisième étape du PLH.

Pour regagner en attractivité résidentielle, au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années sur Metz Métropole, les besoins sont estimés à 1 000 logements par an sur 6 ans dont 360 logements aidés (58% PLUS, 25 % PLA-I, 17% PLS). Cet objectif quantitatif est territorialisé à l'échelle de chaque commune pour un effort solidaire et partagé.

Le PLH de Metz Métropole est ambitieux, volontariste et constitue un défi à relever pour le territoire dans un contexte économique difficile.

La Ville de Metz qui est compétente en matière d'urbanisme et pour plusieurs opérations d'aménagement significatives sera un acteur à part entière de la politique de l'habitat et mettra en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires pour faciliter les objectifs de production du PLH de Metz Métropole.

Au vu du projet de PLH, Metz doit produire 571 logements par an dont 210 logements aidés.

Cet objectif quantitatif est assez nettement supérieur aux niveaux de production atteints au cours des années 2000. Il est volontariste mais réaliste et doit permettre de renforcer notre attractivité résidentielle, d'accueillir de nouveaux habitants et de faire face aux phénomènes de vieillissement et de décohabitation qui nécessitent des besoins en logements importants. Il nous faut créer les conditions d'une offre de logements accessible, équilibrée et diversifiée pour satisfaire l'ensemble des besoins de la population en prêtant une attention particulière aux jeunes ménages et aux familles qui quittent Metz faute d'une offre peu ou pas adaptée.

S'agissant de l'offre sociale, en nombre insuffisant : 22 290 logements dont 14 616 à Metz, l'objectif territorialisé proposé par Metz Métropole incite certes, les 18 communes qui n'en comptent aucun à en réaliser, mais ne contribue pas réellement à un rééquilibrage territorial entre les trois premières communes de l'agglomération qui regroupent 92% du parc locatif social actuel et les communes périphériques.

Pour autant, la création d'une offre nouvelle et mieux adaptée aux besoins des populations est nécessaire : la Municipalité entend favoriser la production du logement aidé sur la commune en mettant en place une véritable politique foncière pour que les charges des opérateurs soient compatibles avec les prix de sortie des logements. La Municipalité mobilisera les outils nécessaires : exercice du droit en préemption urbain, bail emphytéotique, instauration d'un quota d'au moins 20% dans les nouvelles opérations d'aménagement, création de servitudes (mixité sociale et emplacements réservés) dans le PLU qui devra être mis en conformité avec le PLH. Cet ensemble de moyens d'actions devra permettre une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle des douze quartiers messins ; la priorité de production étant mise sur les quartiers sur lesquels le logement social est le plus limité.

Pour garantir l'objectif de 210 logements aidés par an, il est demandé à Metz Métropole de tenir compte des logements produits à partir de 2011 dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative sociale (renouvellement urbain) ainsi que les logements privés conventionnés sortis dans le cadre du PIG Habitat Dégradé de Metz.

Dans la continuité de ses actions en faveur du développement durable - Agenda 21 et Plan Climat - la Municipalité souhaite également accompagner Metz Métropole dans son objectif de promouvoir un habitat durable. La certification environnementale des opérations en ZAC pour accroître la performance énergétique des constructions continuera d'être encouragée. En outre, les opérations doivent être économes d'espaces et faire la démonstration qu'en termes de déplacement des habitants, les projets apportent de la qualité urbaine. D'autres formes

d'habitat, plus denses, doivent être encouragées : les logements intermédiaires, l'habitat en bande. Il appartient à la Municipalité de mobiliser les opérateurs autour de ces objectifs.

Par ailleurs, Metz et l'agglomération sont confrontés à des problèmes de vacance et d'habitat potentiellement indigne qui affectent durement le parc privé ancien. Bien que la Ville ait engagé un PIG Habitat Dégradé en 2009, avec l'objectif de traiter 250 cas en 3 ans, ces deux phénomènes nécessitent des démarches opérationnelles à l'échelle supra-communale.

Enfin, il convient que le renouvellement urbain engagé par la Municipalité, dans les quartiers d'habitat social que sont Borny et la Patrotte continue d'être soutenu et accompagné par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole avec des moyens financiers spécifiques et adaptés.

Compte tenu de ces éléments, qu'il est demandé à Metz Métropole de prendre en compte dans son PLH, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat présenté par la Communauté d'agglomération.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L302-1,

VU la loi relative aux Libertés et aux Responsabilités Locales du 13 août 2004 affirmant le Programme Local de l'Habitat dans son rôle d'outil-cadre de la politique locale de l'habitat à l'échelle intercommunale, tendant à renforcer le PLH comme document opérationnel en l'appuyant sur des objectifs plus précis et sur la déclinaison d'un programme d'actions détaillé et territorialisé et portant à 6 ans la durée du PLH,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux programmes locaux de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 rendant obligatoire l'élaboration d'un PLH pour toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 50 000 habitants, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines,

Vu la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 renforçant la compatibilité du PLU au PLH et le caractère opérationnel de ce dernier,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 décidant d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole pour la période 2011-2017,

Vu le courrier de Monsieur le Président Communauté d'agglomération de Metz Métropole en date du 20 décembre 2010 sollicitant l'avis de la commune sur ce document,

D'EMETTRE un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat présenté par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

DE DEMANDER que, pour garantir l'objectif de 210 logements aidés par an, il soit tenu compte des logements produits à partir de 2011 dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative sociale (renouvellement urbain) ainsi que des logements privés conventionnés sortis dans le cadre du PIG Habitat Dégradé de Metz.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, M. MARECHAL Jacques, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LEKADIR Hacène, M. JEAN Thierry, Mme KAUCIC Isabelle, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 55 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : ./.

DCM N°11-01-02 : Opération de renouvellement urbain de Metz-Borny – Travaux de rénovation du Boulevard d'Alsace dans le cadre du projet Mettis.

Mme KAUCIC, Rapporteur expose que le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny qui vise à l'intégration homogène du quartier dans le tissu urbain messin, s'appuie sur plusieurs phases de travaux qui ont successivement permis son désenclavement, la requalification de certains de ses espaces, dont l'aménagement de la plate-forme socio-économique actuellement en cours constitue une phase essentielle. Il intègre également un programme de requalification d'une partie de son réseau viaire appelé à accueillir le futur TCSP.

Le boulevard d'Alsace constitue un axe essentiel au développement économique et à l'intégration du quartier dans la ville. Il longe la plate-forme socio-économique qui va accueillir non seulement un pôle commercial, mais également la salle des musiques actuelles ; il dessert le village de bureaux, nouvelle zone économique du quartier située en zone franche urbaine et destinée à accueillir près de 500 salariés à terme.

Le réaménagement du boulevard d'Alsace répond à plusieurs objectifs :

- Développer les espaces dédiés aux piétons et aux vélos
- Insérer le projet METTIS
- Concevoir et dimensionner la voirie afin de réduire les vitesses et favoriser des modes de déplacement divers et apaisés
- Renforcer la qualité paysagère du site et réduire l'emprise de la voiture .
- Le traitement urbain de ce projet garantit la cohérence d'aménagement de ce quartier et conforte la vision globale de la recomposition urbaine proposée par le cabinet Reichen & Robert – urbanistes associés. Il s'intègre dans l'ensemble du schéma d'aménagement et vient compléter les logiques de cheminement du Grand Domaine. Il reprend le même vocabulaire urbain que la résidentialisation afin d'assurer une homogénéité qualitative d'aménagement du quartier. Il comprend :

- la création de la plate-forme METTIS conformément aux attentes de Metz Métropole
- la nécessaire suppression de 108 arbres plus que compensée par la plantation de 150 arbres
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- la reprise complète de l'éclairage

L'emprise du METTIS sur la rue de Champagne sera aménagée avec une prairie fleurie en attendant une future liaison vers l'hôpital Robert Schuman. L'ensemble des carrefours sera géré par feux tricolores. Au terme des travaux, seules 59 places de stationnement sur les 280 disponibles actuellement sur ce secteur seront conservées. Ce déficit de place sera compensé par la création du parking du Grand Domaine qui proposera 240 places.

La future mise en place du METTIS impose la validation d'un tracé rectiligne de la chaussée. Une réflexion a été menée spécifiquement au regard de cette contrainte, en vue de garantir en contrepartie des conditions de sécurité renforcées. Ainsi, afin de réduire les vitesses, 10 équipements de type plateaux et ralentisseurs seront réalisés. Une station du TCSP sera aménagée pour desservir la Salle des Musiques Actuelles.

Cette opération va renforcer le développement du quartier et accroître son attractivité grâce à des aménagements de qualité. Elle constitue un levier essentiel à la diversification des fonctions et à la redynamisation de l'économie locale

Le coût total de cette opération s'élève à 5 482 240 € HT (6 556 759 € TTC). La part de la Ville de Metz s'élève à 3 073 240 € HT (3 675 595 € TTC) soit 56% du montant des travaux. Metz-Métropole participera à hauteur de 44% du montant des travaux, soit 2 409 000 € HT dont 1 943 040 € provenant du Plan Espoir Banlieue.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 20 décembre 1999, ayant validé le principe d'intégration au domaine public communal des espaces ouverts au public du quartier de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 22 décembre 2000 approuvant la convention Grand Projet de Ville de Metz pour le quartier de Metz-Borny, signée par Monsieur le Sénateur-Maire et Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 12 février 2001,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ayant entraîné l'adoption d'une nouvelle stratégie de rénovation urbaine nécessitant la constitution d'un nouveau dossier de co-financement du projet urbain de Metz-Borny et la signature d'une convention de partenariat,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2003 approuvant le cadre global du projet de recomposition urbaine présenté par l'équipe conduite par le Cabinet REICHEN et ROBERT,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2004 créant la ZAC GPV Borny

VU le traité de concession en date des 7 mai, 13 octobre 2004 et ses avenants par lequel la ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC Grand Projet de Borny

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 acceptant la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet METTIS (Borny) dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics

VU la convention en date du 8 février 2010 relative à la mise en œuvre par la ville de Metz des voies de transports collectifs en site propre (projet METTIS) dans le cadre de ses travaux d'aménagement d'espaces publics à Borny

VU l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 28 octobre 2010 ayant autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires, relative à la rénovation urbaine de Metz-Borny,

CONSIDERANT que le programme opérationnel du projet de rénovation urbaine prévoit la réalisation de travaux de requalification du boulevard d'Alsace,

CONSIDERANT l'enjeu que représente cette restructuration complète d'un axe de circulation essentiel pour le développement économique et l'intégration de Metz-Borny dans la ville,

D'AUTORISER la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard d'Alsace qui comprennent notamment :

- la création de la plateforme METTIS conformément aux attentes de Metz Métropole
- la suppression de 108 puis la plantation de 150 arbres
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- la reprise complète de l'éclairage

- pour un coût estimé à 5 482 240 € HT (6 556 759 € TTC). La part de la Ville de Metz s'élève à 3 073 240 € HT (3 675 595 € TTC) soit 56% du montant des travaux. Metz-Métropole participera à hauteur de 44% du montant des travaux, soit 2 409 000 € HT dont 1 943 040 € provenant du Plan Espoir Banlieue.

DE CHARGER Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés afférents à cette opération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DE DECIDER d'imputer les dépenses sur l'exercice des budgets concernés,

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la ville peut prétendre

D'ABROGER la convention financière en date du 23 août 2006 passée avec Metz-Métropole relative à la mise en œuvre de la voie TCSP dans le cadre du périmètre de la ZAC GPV de Metz-Borny

DE PRENDRE ACTE de l'achèvement de la mission de la SAREMM concernant les travaux liés au TSCP dans le cadre de la convention publique d'aménagement de la ZAC GPV Metz Borny qui sera conclu par un avenant confirmant cette décision

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

Voix contre : ./.

Abstentions : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne.

DCM N°11-01-03 : OBJET : Révision – Extension du Secteur Sauvegardé de la Ville de Metz – Désignation des membres de la commission locale :

Monsieur LIOGER, Rapporteur, expose que par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2010, le secteur sauvegardé de la Ville de Metz a été étendu et le plan de sauvegarde et de mise en valeur révisé. Cette extension porte la superficie du secteur sauvegardé à 162.9 hectares.

Afin de permettre la révision, le suivi et la gestion du secteur sauvegardé et du plan de sauvegarde et de mise en valeur, une commission locale du secteur sauvegardée (CLSS) doit être mise en place. Cette commission peut également être consultée sur toute demande d'autorisation de travaux ou opération d'aménagement et proposer des adaptations mineures.

La présidence de la commission locale revient à M. le Maire, qui à ce titre, ne peut se faire représenter.

Cette commission locale est créée par arrêté préfectoral. Elle est constituée par tiers (n'étant pas compris le Préfet et le Maire, qui sont membres de droit de cette commission) :

- de représentants élus par le Conseil Municipal en son sein, avec un suppléant pour chacune de ces personnalités,
- de représentants de l'Etat issus notamment des services déconcentrés de l'Etat compétents (DRAC, SDAP, DDT, DREAL...),
- de personnes qualifiées désignées conjointement par le Maire et le Préfet. Celles-ci n'ont pas de suppléants et sont désignées nominativement au regard de leur expérience professionnelle ou de l'intérêt qu'elles portent à la sauvegarde et à la mise en valeur des ensembles urbains, à l'architecture ou à l'urbanisme.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 313-20 à R 313-22,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2010 portant extension et mise en révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Metz,

DE DESIGNER quatre membres du Conseil Municipal et leurs suppléants en nombre égal comme devant faire partie de la commission locale du secteur sauvegardé de la Ville de Metz

- De désigner, pour ce faire, outre le Maire :

Titulaires

- M. Richard LIOGER
- M. Antoine FONTE
- M. William SCHUMAN
- M. Patrick TIL

Suppléants

- Mme Brigitte LEBLAN
- Mme Raphaëlle PISTER
- Mme Claire MERTZ
- M. Emmanuel LEBEAU

pour siéger à la commission précitée,

Interventions de : M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir.

DCM N° 11-01-04 :Réseau d'éclairage public – Programme 2011 :

Monsieur TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du programme d'investissement 2011 il est proposé une campagne d'intervention sur le réseau d'éclairage public pour un coût de 1 900 000 € TTC décomposé comme suit et détaillé en annexe :

- | | |
|---|-------------|
| - Effacement des réseaux aériens | 100 000 € |
| - Rénovation du réseau, mise en conformité, maîtrise de l'énergie | 1 800 000 € |

Certaines de ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une contribution de l'UEM ou des autres occupants du domaine public dans le cadre de conventions définissant les modalités techniques et financières de leur règlement à la Ville.

- de décider la réalisation des travaux précités pour un montant global estimé à 1 900 000 € TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

VU le décret n° 2006/975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 57 à 59,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU l'inscription au programme d'investissement 2011 d'un programme d'éclairage public, estimé à 1 900 000 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DE DÉCIDER :

- la réalisation de ce programme,

DE RECOURIR, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'appels d'offres ouverts en vue de la réalisation des opérations susvisées,

DE RENVOYER à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement, passées entre la Ville de Metz, l'UEM ou les autres occupants du domaine public,

DE DIRE que l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public sera réalisée par un bureau de contrôle agréé, missionné par les entreprises titulaires de ces prestations,

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'ORDONNER l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. DARBOIS René, M. TRON Jacques.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme DE OLIVEIRA Nathalie.

DCM N° 11-01-05 : Maintenance de la voirie publique et restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'art et murs de quais – Programme 2011.

Monsieur TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du programme d'investissement 2011, il est proposé :

- Une campagne de maintenance de la voirie publique, d'un montant de 2 075 000 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Rénovation des tapis routiers	1 640 000 €
- Gros entretien de voirie en régie	360 000 €
	2 000 000 €
- Opérations liées à des interventions de concessionnaires	75 000 €
	2 075 000 €

- La réalisation de travaux de restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'art et murs de quais pour un montant global de 454 000 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Restauration des Remparts Médiévaux	110 000 €
- Restauration des soutènements, perrés et remparts Vauban	64 000 €
- Restauration des ouvrages d'art et murs de quais	<u>280 000 €</u>
	454 000 €

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

DECIDE la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au Programme d'Investissement 2011,

DE RECOURIR, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

PREND acte du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 278 419 mètres au 1^{er} janvier 2011,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme SAADI Sélima.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme

ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 Mme STEMART Anne, Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir, M. SCHUMAN William, Mme DE OLIVEIRA Nathalie.

DCM N° 11-01-06 :Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour la période 2011-2013.

Monsieur LIOGER, Rapporteur, expose que l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM) est une association Loi 1908.

Elle a pour vocation :

- a) D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- d) De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc.).

Dans le cadre du programme partenarial d'activités de l'AGURAM, la Ville de Metz demande chaque année à l'Agence de réaliser des études, analyses, missions d'assistance spécifiques aux problématiques de la commune.

Ces missions font l'objet d'une contribution particulière fixée au regard des thèmes traités.

Afin de formaliser ce partenariat continu avec l'agence, il est apparu souhaitable de concrétiser celui-ci par une convention triennale, permettant à chacun des partenaires d'avoir une visibilité dans la durée sur cette démarche commune.

Il est ainsi proposé une convention cadre pluriannuelle 2011-2012-2013.

Pour l'année 2011, en application de cette convention cadre, outre les missions globales intéressant particulièrement la Ville de Metz (observatoire et assistance, participation à la planification territoriale et aux grands projets de territoire, mission de diffusion et communication,...), l'Agence conduira les missions particulières suivantes :

- Diagnostic urbain du quartier Metz-Vallières,

- Orientation de la restructuration urbaine dans le secteur Nord de la route de Thionville,
- Suite de la contribution à l'intégration urbaine du projet METTIS : mesure des impacts du tracé sur le tissu urbain proche (enjeux, mutabilité,...),
- Réflexion prospective sur les équipements scolaires.

Par ailleurs, l'AGURAM poursuivra ses missions de conseils et d'assistance dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville, de l'économie, de la démographie,....

Le montant de la contribution de la Ville de Metz proposé pour 2011 est de 175 000 €. Pour les années 2012 et 2013, il sera proposé, conformément aux termes de la convention triennale, de porter ce montant à 180 000 euros, afin d'accompagner les efforts de l'AGURAM pour développer une expertise territoriale, tout à la fois pointue et pluridisciplinaire.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

MOTION 1

VU le projet de convention cadre triennale pour 2011- 2012 – 2013 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

CONSIDERANT les objectifs de la Ville visant à formaliser son partenariat avec l'AGURAM pour une lecture des missions et des engagements respectifs sur plusieurs années ;

D'APPROUVER la convention cadre triennale pour 2011- 2012 – 2013 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention cadre et à le signer.

MOTION 2

VU le projet de convention pour 2011 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

D'APPROUVER la convention pour 2011 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le document annexé,

D'ATTRIBUER dans ce cadre une subvention de 175 000 € à l'AGURAM,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M.

NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre :

Abstention :

Absents au moment du vote : 7 Mme STEMART Anne, Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. SCUDERI Thomas, M. THIL Patrick (x2).

DCM N° 11-01-07 : Convention foncière Maternité Sainte-Croix.

Monsieur TOULOUZE, Rapporteur, expose que suite au projet de transfert du pôle mère-enfant sur le site de Mercy, BATIGERE SAREL a engagé une réflexion avec la Congrégation des Sœurs, propriétaire du site, sur un projet de requalification de l'îlot constitué par l'ensemble immobilier situé Hauts de sainte Croix.

Afin de permettre à BATIGERE SAREL de réaliser les études de reconversion, il est proposé de solliciter l'EPFLorraine pour réaliser le portage foncier de l'emprise précitée.

BATIGERE SAREL ne pouvant contractualiser directement avec l'EPFLorraine, la Ville de Metz sera signataire de cette convention tripartite.

Au terme de cette convention, au plus tard le 30 juin 2014, si BATIGERE SAREL ne s'est pas encore rendue propriétaire du site directement auprès d'EPFL, elle s'engage à le racheter à la Ville de METZ, aux conditions de la convention ci-jointe.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide:

VU le projet de convention tripartite entre la ville de Metz, l'EPFLorraine et la société BATIGERE SAREL ci-jointe,

CONSIDERANT :

- la délibération du bureau de l'EPFLorraine en date du 24 novembre autorisant la signature de cette convention,

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Metz, BATIGERE SAREL et l'EPFLorraine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, M. KHALIFE Khalifé, M. LIOGER Richard, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 Mme PALLEZ Christiane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne.

DCM N° 11-01-08 : Acquisitions de plusieurs terrains appartenant à l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans la zone anciennement dénommée ZAC de Metz-Sud et dans la zone de Vallières.

Monsieur GANDAR, Rapporteur, expose qu’en prévision de l’aménagement et de l’urbanisation à terme de la zone anciennement dénommée ZAD de Metz Sud et de la zone 2 AU8 de Vallières, la Ville de Metz a, par conventions, confié à l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine), le soin de procéder à l’acquisition des terrains situés à l’intérieur de ces zones, par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption, et pris l’engagement de procéder au rachat de ceux-ci selon un planning établi.

Dans cette optique, l’EPFLorraine propose les cessions suivantes à la Ville de Metz :

-« ZAD » de Metz –Sud : 6 parcelles représentant une superficie de 1 ha 04 a 94 moyennant un montant de 37 625,16 € HT, compte tenu des frais de portage et divers ;

-Vallières : 2 parcelles d’une surface de 41 a 29 ca pour un prix de revient de 28 288,56 € HT.

Il est donc proposé d’acquérir les biens concernés aux prix précités.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

MOTION 1

CONSIDERANT :

- que, dans le cadre de l'aménagement et de l'urbanisation de la zone anciennement dénommée ZAD de Metz Sud, la Ville de Metz a, par convention en date du 16 septembre 1992 confié à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine), le soin de procéder à l'acquisition de terrains, par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption, à l'intérieur du périmètre de ladite zone et pris l'engagement de procéder au rachat de ces terrains ;
- que, dans cette optique, l'EPFLorraine propose la cession à la Ville de Metz de plusieurs parcelles situées dans la zone précitée représentant une superficie totale de 1 ha 04 a 94 ca moyennant le prix global de 37 625,16 € HT, compte tenu des frais de portage et divers ;

VU

- l'évaluation du Service France Domaine ;
-
- la proposition de rétrocession de l'EPFLorraine ;

1 – D'ACQUERIR de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-à-MOUSSON les terrains cadastrés sous :

BAN DE PLANTIERES-QUEULEU

Section RS – n° 147/112 – 6 a 72 ca

BAN DE MAGNY

Section MP – n° 36 – 13 a 66 ca

Section MP – n° 24 – 64 a 10 ca

Section MS – n° 18 – 10 a 36 ca

Section MS – n° 8 - 4 a 87 ca

Section MS – n° 13 – 5 a 23 ca

2 – DE REALISER cette opération foncière pour le prix global de 37 625,16 € HT ;

3 – D'ORDONNER l'ouverture des inscriptions budgétaires correspondantes ;

4 – DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 – D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

MOTION 2

CONSIDERANT :

- que, dans le cadre de l'aménagement et de l'urbanisation des terrains situés à Vallières dans le secteur classé en zone 2 AU8, la Ville de Metz a, par convention en date du 17 juin 2004, confié à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine), le soin de procéder à l'acquisition de terrains, par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption, à l'intérieur du périmètre de ladite zone et pris l'engagement de procéder au rachat de ces terrains ;
- que, dans cette optique, l'EPFLorraine propose la cession à la Ville de Metz de deux parcelles représentant une superficie totale de 41 a 29 ca moyennant le prix de revient de 28 288,56 € HT.

VU

- l'évaluation du Service France Domaine ;
- la proposition de rétrocession de l'EPFLorraine ;

1 – D'ACQUERIR de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-à-MOUSSON les terrains cadastrés sous :

BAN DE VALLIERES

Section VA – n° 1951 de 21 a 78 ca

Section VA – n° 1952 de 19 a 51 ca

2 – DE REALISER cette opération foncière pour le prix global de 28 288,56 € HT ;

3 – D'ORDONNER l'ouverture des inscriptions budgétaires correspondantes

4 – DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 – D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : ./.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ

Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 10 Mme PALLEZ Christiane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LEBEAU Emmanuel.

DCM N° 11-01-09 : Acquisition d'un terrain appartenant à l'EPFLorraine – TVA sur marge.

Monsieur NZIHOU, Rapporteur, expose que par délibération du 1^{er} juillet 2010, la Ville de Metz décidait d'acquérir de l'EPFLorraine un terrain de 4ha 96 a 99 ca situé boulevard Solidarité à Borny moyennant le prix de revient de 559 071,17 € pour une opération de lotissement d'activités et de commerces.

Compte tenu de la réforme de la TVA immobilière intervenue le 11 mars dernier suite à la loi de finances rectificative du 9 mars 2010, l'EPFLorraine a pour cette opération la qualité d'assujetti à la TVA.

Il y a donc lieu de rajouter au prix précité la TVA sur marge de 10 245,28 €, d'où un prix total de 569 316,45 € TTC.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

CONSIDERANT :

- que par délibération du 1^{er} juillet 2010, la Ville de Metz décidait d'acquérir de l'EPFLorraine un terrain de 4ha 96 a 99 ca situé boulevard Solidarité à Borny moyennant le prix de revient de 559 071,17 € pour une opération de lotissement d'activités et de commerces ;
- que, compte tenu de la réforme de la TVA immobilière intervenue le 11 mars dernier suite à la loi de finances rectificative du 9 mars 2010, l'EPFLorraine a pour cette opération la qualité d'assujetti à la TVA ;
- qu'il y a donc lieu de rajouter au prix précité la TVA sur marge de 10 245,28 €, d'où un prix total de 569 316,45 € TTC;

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010 ;

1 – DE RAJOUTER la TVA sur marge de 10 245,28 € au prix de revient de 559 071,17 € d'où un prix total de 569 316,45 € ;

2 - D'ORDONNER l'ouverture de l'inscription budgétaire correspondante ;

3 – D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 11 Mme PALLEZ Christiane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KAUCIC Isabelle, M. LEBEAU Emmanuel.

DCM N° 11-01-10 : Arsenal III et Desvallières – Convention de maîtrise foncière.

Madame FERRARO, Rapporteur, expose que dans le cadre de son action sur les friches militaires, la Ville de Metz a demandé l'inscription des sites d'Arsenal III et Desvallières dans la convention-cadre « périmètres à enjeux » entre l'EPFLorraine et Metz-Métropole respectivement lors des Conseil Municipaux du 29 avril 2010 et du 30 septembre 2010.

Cette convention-cadre a pour objet de définir une politique foncière ambitieuse à l'échelle de l'agglomération, politique mise en œuvre ensuite par des « conventions de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaisons sites par sites de chaque projet.

Les conventions de maîtrise foncière opérationnelle ont fait l'objet de délibérations lors des conseils municipaux cités plus haut, la Ville de Metz souhaitant entrer dans des phases actives de projet.

Toutefois, les conventions validées par le Conseil Municipal ont été modifiées par Metz-Métropole qui souhaite que la Ville de Metz s'engage à acquérir les biens objets de la convention, à l'issue de la période de portage foncier. Les deux conventions, pour les sites d'Arsenal III et Desvallières ont été modifiées dans ce sens.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

MOTION 1

Arsenal III – Signature d’une convention de maîtrise foncière opérationnelle entre Metz Métropole, l’EPFLorraine et la Ville de Metz dans le cadre de la convention « Périmètres à enjeux » de Metz-Métropole.

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l’EPFLorraine du 27 février 2008,

VU la DCM du 29 avril 2010,

VU les modifications à la convention demandée par Metz Métropole,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Arsenal III entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l’EPFLorraine, ci-joint,

CONSIDERANT :

- La délibération du bureau de l’EPFLorraine en date du 3 mars 2010 autorisant la signature de cette convention,
- La délibération du Conseil Communautaire de Metz-Métropole en date du 04 octobre 2010 autorisant la signature de cette convention,

D’APPROUVER le nouveau projet de convention entre la Ville de Metz, Metz-Métropole et l’EPFLorraine,

D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

le Conseil Municipal décide:

MOTION 2

Caserne Desvallières – Signature d’une convention de maîtrise foncière opérationnelle entre Metz Métropole, l’EPFLorraine, et la Ville de Metz dans le cadre de la convention « Périmètres à enjeux » de Metz Métropole.

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l’EPFLorraine du 27 février 2008,

VU la DCM du 30 septembre 2010,

VU les modifications de la convention demandée par Metz-Métropole,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Caserne Desvallières entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l’EPFLorraine, ci-joint,

CONSIDERANT :

- La délibération du bureau de l’EPFLorraine en date du 2 juin 2010 autorisant la signature de cette convention,
- La délibération du Conseil Communautaire de Metz-Métropole en date du 04 octobre 2010 autorisant la signature de cette convention,

D'APPROUVER le nouveau projet de convention entre la Ville de Metz, Metz-Métropole et l'EPFLorraine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Interventions de : M. ALDRIN Jérémy, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme PALLEZ Christiane, M. THIL Patrick (x2), Mme STEMART Anne, M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KAUCIC Isabelle.

DCM N° 11-01-11 : Convention d'étude de pollution terrains rue Clotilde Aubertin.

Monsieur LIOGER, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique de reconversion des friches urbaines, la Ville de Metz envisage de permettre la mutation de l'ancien site du Tri Postal, situé rue Clotilde Aubertin à proximité de la gare de Metz. Ce site jouxte France Transfo, dont la qualité du sous-sol fait l'objet d'un suivi par les Services de l'Etat.

Parallèlement, la société Batigère a lancé des études pour réaliser un ensemble de logements sur cette emprise foncière qui l'ont conduite à lancer des études géotechniques et environnementales recherchant des pollutions dans le sol.

La Ville de Metz a donc lancé une modification n° 3 du PLU dont un des points est de permettre une opération immobilière sur ces terrains. Le commissaire-enquêteur dans son rapport sur ce point, a émis un avis favorable assorti de la réserve suivante :

« - faire effectuer par une entreprise -désignée par la Ville de METZ-qui n'ait aucun lien financier ni avec la société FRANCE TRANSFO – ou une société liée –ni avec la société BATIGERE SAREL – ou une société liée – des sondages et analyses du sol de l'ancien Centre de Tri Postal et de la voie qui y mène depuis la rue Clotilde Aubertin afin de cerner les risques

et lever les doutes sur la gravité des nuisances liées à la présence de polluants industriels type PCB ou PCT, ».

Ainsi, pour répondre à cette demande, la Ville de Metz a donc sollicité le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, en particulier le volet « Sites et Sols pollués » pour faire réaliser par l'intermédiaire de l'EPFLorraine, maître d'ouvrage, une étude diagnostic pollution, permettant d'identifier précisément les contraintes environnementales, définir les affectations possibles du site et les conditions nécessaires à ces destinations.

L'opération, estimée à 50 000 €, sera financée comme suit :

- à hauteur de 80% par l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFLorraine soit 40 000 € TTC
- à hauteur des 20% restant par la Ville de Metz soit 10 000 €.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide:

VU le projet de convention d'étude entre la Ville de Metz et l'EPFLorraine ci-joint,

CONSIDERANT :

- Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et plus précisément son volet « Sites et Sols pollués »,
- La délibération du bureau de l'EPFLorraine du 24 novembre 2010 autorisant la signature de cette convention,
- La décision du CORTHEX du 27 octobre 2010 de financer cette opération dans le cadre du CPER 2007-13,

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Metz et l'EPFLorraine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON

Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme STEMART Anne.

DCM N° 11-01-12 : Objet : Service de location des vélos, Place du Général de Gaulle – Avance sur subvention 2011 à l’association Mob d’Emploi.

Monsieur DARBOIS, Rapporteur, expose que l’Association Mob d’Emploi occupe actuellement le château d’eau pour offrir son service de location de vélo dans le quartier de la gare.

Ce local ne permet pas de répondre au développement de la demande des usagers. En effet, il est inadapté et trop éloigné de la gare et par conséquent non visible pour la clientèle potentielle. Par ailleurs, le local est dans un état d’insalubrité qui ne permet pas d’assurer un service de qualité.

Après un travail de recherche important, l’association a trouvé un local inoccupé de 80 m² idéalement situé 6, place du Général de Gaulle.

Le local présente une situation optimum puisqu’il sera à proximité immédiate de la gare et du futur pôle d’échange modal du Mettis. Il permettrait d’envisager le développement de l’activité dans de meilleures conditions d’accueil, d’hygiène et de sécurité.

Afin de saisir cette opportunité concrète d’améliorer le service de location suite à l’adoption du plan vélo, l’association a besoin d’un engagement de la Ville à la soutenir dans son déménagement.

Il est donc proposé de lui verser une avance de 4.800 € sur la subvention 2011.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

- **VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

- **CONSIDERANT** l’intérêt des actions que mène l’association Mob d’Emploi au regard de l’usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années et l’opportunité de disposer d’un site de location plus adapté.

DÉCIDE le versement d’une avance sur la subvention 2011 pour un montant total de 4 800 Euros à l’association Mob d’Emploi,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec l’association concernée.

- **ORDONNE** l'imputation sur les crédits de l'année 2011.
- **Interventions de :** **M. DARBOIS René, M. LEBEAU Emmanuel.**
- **Explication de vote demandée par :** **./.**
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : **48 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**
- **Voix contre :** **./.**
- **Abstention :** **./.**
- **Absents au moment du vote :** **7 M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme STEMART Anne, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry.**

DCM N° 11-01-13 : Actions citoyennes - appel à projets – règlement d'octroi des subventions aux actions citoyennes 2011.

Madame SALLUSTI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la municipalité a soutenu plusieurs actions en faveur de la citoyenneté notamment par la délégation à la citoyenneté et à la démocratie participative. Des subventions pour un montant total de 10 300 euros ont été allouées pour les opérations suivantes :

- En 2008, « Paroles de jeunes » organisée par Together pour un montant de 4 000 euros,
- En 2009, « Scènes de bancs » organisée par l'AIEM pour un montant de 3 300 euros,
- En 2010, « les 4èmes rencontres internationales de l'éducation citoyenne » organisées par l'association Récit pour un montant de 3 000 euros.

La délégation à la Citoyenneté et à la Démocratie Participative souhaite renforcer cet axe prioritaire en 2011. C'est pourquoi il est proposé un règlement afin de :

- formaliser le périmètre et les modalités d'octroi de ces subventions (règlement joint en annexe),
- lancer un appel à projets.

Une ligne de 25 000 euros est inscrite au budget en 2011.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

Vu le budget primitif,

Considérant l'intérêt de multiplier les actions en faveur de la citoyenneté à Metz

D'ADOPTER le règlement d'octroi des subventions aux actions citoyennes tel que présenté en annexe du présent rapport,

D'Y CONSACRER une somme globale de 25 000 euros disponible au budget de l'exercice en cours,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à aux projets citoyens concernés et notamment les conventions afférentes,

DE SOLLICITER toute subvention éventuelle.

- **Interventions de :** M. **LEBEAU** Emmanuel, M. **ALDRIN** Jérémy, M. **LEKADIR** Hacène, M. **MARTALIE** Stéphane, Mme **PALLEZ** Christiane, Mme **SAADI** Sélima.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

Voix pour : 36 M. **GROS** Dominique, M. **LIOGER** Richard, Mme **PALLEZ** Christiane, M. **DARBOIS** René, Mme **KAUCIC** Isabelle, Mme **FRITSCH-RENARD** Anne, M. **FONTE** Antoine, Mme **BORI** Danielle (x2), M. **TRON** Jacques, Mme **SALLUSTI** Patricia, M. **BELHADDAD** Belkhir, Mme **OLESINSKI** Marielle, M. **SCUDERI** Thomas, Mme **FERRARO** Françoise, M. **NZIHOU** Patrice, Mme **SAADI** Sélima, M. **PAYRAUDEAU** Olivier, M. **PLANCHETTE** Daniel, M. **KRAUSENER** Gilbert, Mme **KNECHT** Huguette, M. **HEULLUY** Bernard, Mme **MEDOC** Michèle, M. **SCHUMAN** William, M. **LECOCQ** Jean-Louis, Mme **RIBLET** Marie, Mme **CARRE-VERDIER** Martine, M. **MARECHAL** Jacques, Mme **LEBLAN** Brigitte, Mme **MERTZ** Claire, M. **LEKADIR** Hacène, Mme **OASI-SCHAEFER** Catherine, Mme **BRESSON** Maryse, M. **MARTALIE** Stéphane, Mme **DE OLIVEIRA** Nathalie, Mme **PISTER** Raphaëlle.

Voix contre : ./.

Abstentions : 11 Mme **LETY** Michèle, M. **THIL** Patrick (x2), M. **ALDRIN** Jérémy, Mme **SAGRAFENA** Myriam, M. **ANTOINE** Christian, Mme **ZIMMERMANN** Marie-Jo (x2), Mme **NICOLAS** Martine, Mme **COLIN-OESTERLE** Nathalie, M. **LEBEAU** Emmanuel.

- **Absents au moment du vote :** 8 M. **KOENIG** Sébastien (x2), M. **TOULOUZE** Jean-Michel, Mme **STEMART** Anne, M. **JEAN** Thierry, M. **KHALIFE** Khalifé, Mme **QUILLOT** Anne-Noëlle, M. **GANDAR** Pierre.

DCM N° 11-01-14 : Versement d'une participation financière à l'EPCC Metz en Scènes.

Monsieur FONTE, Rapporteur, expose que faisant suite au Conseil d'Administration du 14 Décembre 2010 au cours duquel a été acté le budget primitif 2011 de l'établissement, l'EPCC Metz en Scènes sollicite la Ville de Metz pour le financement de ces actions 2011. Outre la programmation artistique développée sur l'Arsenal et sur les Trinitaires, l'EPCC Metz en Scènes participe à un certain nombre de projets, en collaboration avec la Ville de Metz : la mise en place de trois résidences par saison, l'accueil de la future salle des musiques actuelles (SMAC) de Metz-Borny, dont la mission de préfiguration a été confiée par la ville, ou l'organisation de manifestations musicales dans le cadre d'évènements pilotés par la Ville de Metz (Metz en Fête et Nuit Blanche).

La prévision du compte de résultat 2010 montre la bonne santé de cet établissement avec un budget réalisé en équilibre pour la seconde année consécutive. Poursuivant la progression de 2009 (+13%), la billetterie 2010 dégage globalement une progression de 5.4%. On note une stabilité des abonnements et des recettes commerciales en progression de 19%. S'agissant des fréquentations publiques payantes, on note que les Trinitaires ont dépassé les 20 000 entrées et que l'Arsenal a accueilli plus de 56 000 spectateurs (dont 12 000 entrées pour l'orchestre National de Lorraine).

Afin de permettre à cet établissement de fonctionner et de faire face aux échéances qui s'imposent dans le cadre de la gestion de lieux culturels de cette envergure, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 790 450 euros (soit une reconduction du budget précédent) auquel s'ajoute une aide exceptionnelle de 170 000 euros pour les actions de préfiguration de la future salle de musique actuelle à Metz. Il est également proposé de verser à l'EPCC Metz en Scènes une subvention d'équipement de 80 000 euros pour le renouvellement de son parc matériel et mobilier et une subvention d'équipement de 100 000 euros pour l'entretien courant des bâtiments.

De même, l'EPCC Metz en Scènes sollicite une subvention en fonctionnement auprès de la Région Lorraine pour un montant de 182 000 € ainsi qu'une aide financière de l'Etat- DRAC Lorraine de 90 000 €

Il est donc proposé de verser une contribution globale à l'EPCC Metz en Scènes de 3 960 450 € en fonctionnement et 180 000€ en investissement.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide:

Vu les décisions du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes du 7 Décembre 2010

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 Janvier 2011

DE VERSER à l'EPCC Metz en Scènes une contribution de 3 960 450 euros comprenant une aide exceptionnelle de 170 000 € pour la préfiguration de la future SMAC. Cette contribution sera versée en deux acomptes (en Janvier et en Juin 2011)

DE VERSER une subvention d'équipement à l'EPCC Metz en Scènes d'un montant de 80 000 € et une subvention pour l'entretien courant des bâtiments d'un montant de 100 000 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Interventions de :** Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. le Maire.
- **Explication de vote demandée par :** ./.
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.
- **Voix contre :** ./.
- **Abstention :** ./.
- **Absents au moment du vote :** 6 M. KOENIG Sébastien (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme STEMART Anne, M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier.

DCM N° 11-01-15 :Attribution d'une subvention à l'Association du Livre à Metz.

Monsieur FONTE, Rapporteur, expose que rendez-vous incontournable de la littérature et du journalisme, l'Eté du Livre change en 2011 de date et de lieu. La 24^e édition du salon du livre qui accueillera près de 200 auteurs à Metz se tiendra désormais du 15 au 17 avril, place de la République et dans les sites alentours (Arsenal, Saint-Pierre aux Nonnains et Ecole supérieure d'art de Lorraine). Autre nouveauté cette année, la mise en place d'un espace dédié à la lecture couvert en dehors du grand chapiteau.

Les actions culturelles toucheront le fait divers romancé avec des rencontres d'éditeurs ou d'auteurs (Didier Decoin, Mazarine Pingeot), des ateliers d'écriture dans les lycées de la région, à l'Université de Metz ainsi qu'un concours lycéen de nouvelle.

Une autre thématique autour du grand reportage proposera des tables-rondes (avec Reporters Sans Frontières) et des interventions de journalistes de la presse nationale, philosophes ou romanciers (Mathias Enard, prix Goncourt des Lycéens 2010), notamment dans le réseau des Bibliothèques-Médiathèques.

L'invité d'honneur jeunesse, Monsieur Claude Ponti qui fera l'événement de ce Salon, proposera, outre sa participation à la programmation, une exposition et plusieurs rencontres.

Enfin, des Prix seront décernés : le Prix Marguerite Puhl-Demange, le Prix Marianne de la Chambre des Notaires de la Moselle, le Prix de la Nouvelle (lycéens) et le Prix Graouilly (jeunesse).

Aussi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à l'association pour un montant total de 195 000 € tenant compte des frais supplémentaires liés à l'implantation du chapiteau place de la République (technique, sécurité).

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide:**

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour un montant total de 195 000 € à l'association du Livre à Metz en vue de l'organisation de l'Eté du Livre du 15 au 17 avril prochain place de la République,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association bénéficiaire ainsi que tout avenant éventuel.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Interventions de :** M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel, M. le Maire.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

Voix pour : 39 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

Voix contre : ./.

- **Abstentions :** 12 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU

- **Absents au moment du vote :** 4 M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne.

DCM N° 11-01-16 : Convention Cinémetz et rétrospective Jean-Marie Straub – Attribution d'une subvention à la Fédération des Œuvres laïques de la Moselle.

Monsieur KRAUSENER, Rapporteur, expose que la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement a pour mission régionale l'animation cinématographique et le suivi du dispositif Cinémetz dans la ville à travers la coordination d'actions en partenariat

avec l'Action culturelle de l'Université (semaine du cinéma espagnol), les associations Fragment (ciné-concerts) et Ciné-art (cycles thématiques mensuels). Elle organise dans ce cadre la Quinzaine du festival jeune public *Alonzanfan* en mars.

Par ailleurs, elle met en place du 11 mars au 3 avril 2011 la première rétrospective de l'œuvre de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub (natif de Metz), cinéastes marquants dans l'histoire du cinéma, en partenariat avec l'association Ciné-Art, initiateur du projet. Une vingtaine de projections suivies de tables-rondes en présence des artistes sont ainsi programmées au Centre Pompidou-Metz mais également au Caméo, à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole ainsi qu'un concert à l'Arsenal.

Des actions de sensibilisation sont prévues à l'attention d'un public étudiant et lycéen au travers de dispositifs existants d'éducation à l'image et de conférences.

Aussi, il est proposé de verser à la F.O.L. Moselle pour l'année 2011 une aide au projet pour la convention Cinémetz de 16 000 € ainsi qu'une subvention au titre de l'organisation de la rétrospective Straub d'un montant de 15 000 € soit une subvention d'un montant global de 31 000 €. Pour mémoire, la Ville lui a versé pour la rétrospective Straub un premier acompte de 15 000 € fin 2010.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

D'ATTRIBUER une subvention pour un montant total de 31 000 € à la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement, au titre de l'aide aux projets suivants : convention Cinémetz (16 000 €) et rétrospective Straub (15 000 €) prévue du 11 mars au 3 avril 2011 à Metz,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 6 décembre 2010 avec l'association bénéficiaire.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de :** Mme NICOLAS Martine.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE

OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre : ./.**
 - **Abstention : ./.**
 - **Absents au moment du vote : 4 M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne.**
-

DCM N° 11-01-17 : Attribution d'une subvention à la Compagnie Jacques Kraemer dans le cadre d'une résidence-production à Metz.

Monsieur FONTE, Rapporteur, expose que la compagnie Jacques Kraemer, basée à Chartres, est accueillie à Metz du 8 au 31 mars 2011 dans le cadre d'une résidence en vue de produire une création théâtrale écrite et mise en scène par le dramaturge et comédien, intitulée « 1669 Tartuffe, Louis XIV et Raphaël Lévy ».

La Ville de Metz est hautement concernée par les problématiques qui sous-tendent cette création retraçant un épisode douloureux de l'histoire de la ville, celle de la persécution de la communauté juive à Metz au XVIIe siècle (l'Affaire Raphaël Lévy).

La compagnie sera en répétition au Théâtre Universitaire du Saulcy où sont prévues des actions de médiation (lecture-rencontre, répétition publique, débat). La pièce sera créée à l'Opéra-Théâtre les 1^{er}, 2 et 3 avril.

D'autres représentations sont programmées en avril-mai au Théâtre des Capucins de Luxembourg, au Centre Dramatique Régional de Tours (co-producteurs), à Mainvilliers puis en novembre au Théâtre de la Manufacture/CDN de Nancy.

Aussi, sur un budget prévisionnel de 243 689 €, il est proposé de verser une aide à la production à la compagnie Kraemer pour un montant de 45 000 €.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

D'ATTRIBUER une subvention pour un montant de 45 000 € à la compagnie Jacques Kraemer au titre de l'aide à la production pour la pièce intitulée « 1669 Tartuffe, Louis XIV et Raphaël Lévy » dans le cadre d'une résidence à Metz en mars 2011,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'organisme bénéficiaire ainsi que tout avenant éventuel.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de : ./.**
- **Explication de vote demandée par : ./.**

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.
 - **Voix contre : ./.**
 - **Abstention : ./.**
 - **Absents au moment du vote : 5** M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy.
-

DCM N° 11-01-18 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles.

Madame OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique de soutien du tissu associatif culturel messin, la Ville a inscrit un crédit de 1 273 500 € au Budget Primitif.

Ce budget ne comprend pas le budget prévu pour les opérations événementielles de la Ville, ni le financement communal des grands équipements culturels (Metz en Scènes, Orchestre national de Lorraine).

Les demandes présentées sont celles des structures culturelles messines qui doivent faire face à des charges d'exploitation dès le début de l'année 2011.

Aussi, il est proposé de verser des subventions de fonctionnement à ces associations pour un montant total de 240 000 € dont le détail figure à la motion jointe.

La Ville poursuit ainsi en 2011 sa politique culturelle de soutien à la création et la diffusion d'œuvres et à la sensibilisation et la formation de tous les publics, et particulièrement du jeune public.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010,

L'ATTRIBUTION de subventions de fonctionnement pour un montant total de 240 000 € aux associations suivantes :

-Ecole de Musique Agréée	125 000 €
-EPRA Salle Braun	30 000 €
-Faux Mouvement	50 000 €
-Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	35 000 €

(Galerie R. Banas)

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants avec les organismes bénéficiaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie**
- **Explication de vote demandée par : ./.**
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 55 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.
- **Voix contre : ./.**
- **Abstention : ./.**
- **Absents au moment du vote : 5 M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy.**

DCM N° 11-01-19 : Attribution d'une subvention à l'Association « Passages ».

Monsieur FONTE, Rapporteur, expose que l'association Passages est dirigée par Charles Tordjman, messin d'origine, co-directeur du Théâtre Populaire de Lorraine et directeur du Théâtre de la Manufacture/Centre Dramatique National Nancy-Lorraine jusqu'en 2010 où il créa en 1996 le festival Passages. Attaché à l'écriture contemporaine, il a reçu de nombreux

prix pour ses créations et ses mises en scène dont un Molière (pour *Daewoo* de François Bon en 2004).

L'association organisera du 7 au 22 mai 2011 la douzième édition du festival « Passages, à l'Est de l'Europe et ailleurs » - première en terre messine. Avec pour objectifs de développer l'offre théâtrale à Metz et d'accentuer le rayonnement régional, national et européen de la Ville, l'association a engagé une réflexion nouvelle sur l'avenir de cette manifestation devenue biennale en 2007 et consacrée aux théâtres de l'Est de l'Europe. Elle élargira ainsi la programmation en direction des pays du Sud de la Méditerranée de même que vers d'autres formes artistiques (musiques du monde, cabaret, danse).

Une vingtaine de spectacles différents seront programmés soit une soixantaine de représentations dans plus de quinze lieux.

Le festival investira ainsi la Place de la République en implantant des structures originales nomades d'accueil de spectacles, débats, cabarets, concerts tels que le Chapiteau des Frères Forman (Tchéquie), la Tour vagabonde, une grande yourte et des espaces conviviaux dédiés à la restauration (l'Etoile rouge, la Pinte à fondue) en vue de faire de cette manifestation un temps fort de fête et d'échange permanent dans la vie culturelle messine.

La programmation se déclinera en parallèle dans les principales structures culturelles messines qui constituent autant de partenaires : le Centre Pompidou-Metz, Metz en Scènes Arsenal/Trinitaires, l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, le FRAC Lorraine, l'Espace BM Koltès-Théâtre universitaire du Saulcy. Les associations locales ont également été conviées à prendre part au projet artistique, telles que Musiques Volantes pour la partie musicale ou encore des compagnies de théâtre investies dans la vie de la cité (Astrov, Pardès Rimonim...).

Des partenariats sont prévus en Lorraine, notamment avec le Théâtre de la Manufacture/CDN Nancy-Lorraine et au-delà avec le Festival Théâtre en mai à Dijon, le Festival d'Avignon ou Perspectives à Sarrebruck.

Pour l'année 2011, le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1 157 327 €. Les partenaires publics sollicités sont la Région Lorraine à hauteur de 450 000 €, l'Union Européenne pour 100 000 €, le Ministère de la Culture à hauteur de 80 000 € et les Conseils Généraux de Moselle et Meurthe-et-Moselle pour 20 000 € chacun.

Aussi, il est proposé de verser une aide de 185 000 € à l'association Passages pour l'exercice 2011 au titre de l'organisation du festival éponyme. Une aide municipale en prêt de matériel s'ajoutera à ce soutien financier.

Pour mémoire, la Ville a versé en 2010 une subvention d'un montant de 130 000 € à l'association et mis à disposition de celle-ci des locaux situés au sein des Trinitaires dans le cadre de la préparation de cette manifestation.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

D'ATTRIBUER une subvention pour un montant total de 185 000 € à l'association Passages pour l'organisation du festival « Passages, à l'Est de l'Europe et ailleurs » du 7 au 22 mai 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association bénéficiaire ainsi que tout avenant éventuel.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. MARTALIE Stéphane.
- **Explication de vote demandée par :** ./.
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 38 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.
Voix contre : ./.
Abstentions : 9 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. LEBEAU Emmanuel.
- **Absents au moment du vote :** 8 M. KHALIFE Khalifé, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, Mme CARRE-VERDIER Martine.

DCM N° 11-01-20 : Versement d'une subvention à l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM)/OBJET :

Monsieur LEKADIR, Rapporteur, expose que l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM) sollicite la participation de la Ville de Metz au financement d'une étude technique portant sur les mécanismes rares et méconnus de la cloche de la Mutte de la Cathédrale, cette cloche étant propriété de la Ville. Ces travaux de recherches aboutiront à l'élaboration d'une vidéo à destination du grand public.

Cette étude, dont le montant s'élève à 12 000 € TTC, sera réalisée par deux étudiants de l'ENIM et prendra la forme d'un Projet de Fin d'Etudes (P.F.E.) d'une durée totale de 5 mois.

Il est proposé d'attribuer à l'ENIM une subvention de 12 000 € afin d'entreprendre ces recherches.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

VU le projet d'étude technique, portant sur les mécanismes de la cloche de la Mutte, présenté par l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM),

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

D'ATTRIBUER une subvention pour un montant total de 12 000 € TTC, à l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM).

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette étude et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention sera versée en deux fois, 6 000 € au début de la prestation et 6 000 € à l'issue de l'étude.

- **Interventions de :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. le Maire.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre :** ./.

- **Abstention :** ./.

- **Absents au moment du vote :** 3 M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy.

DCM N° 11-01-21 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse.

Madame BRESSON, Rapporteur, expose que le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser des travaux de mise en sécurité des salles situées au sous-sol de l'église. La Paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le coût estimatif de ces travaux est de 27 802,21 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 13 898 €.

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 Janvier 2011,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

DE VERSER une subvention d'équipement de 13 898 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de mise en sécurité des salles situées au sous-sol de l'église.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

DE DONNER un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse.

- **Intervention de :** ./.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2),

Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

- Voix contre : ./.
 - Abstention : ./.
 - Absents au moment du vote : 4 M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SALLUSTI Patricia.
-

DCM N° 11-01-22 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise (Bellecroix).

Madame BRESSON, Rapporteur, expose que le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise sollicite la participation de la Ville de Metz au financement des travaux réalisés à la Maison d'œuvres paroissiale Abbé Mangin, partie intégrante de l'ensemble église-presbytère.

La Paroisse est propriétaire de l'église et le presbytère appartient à la Ville. La Maison d'œuvres, bâtiment indépendant situé entre l'église et le presbytère, est propriété de la Ville de Metz et le Conseil de Fabrique dispose d'un bail emphytéotique sur ce bâtiment et son terrain d'assise.

Le montant total de ces travaux s'élève à 52 382,01 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 €.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 Janvier 2011,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-12-10,

DE VERSER une subvention exceptionnelle de 12 000 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux à la Maison d'œuvres paroissiale Abbé Mangin, partie intégrante de l'ensemble église-presbytère.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- Intervention de : ./.
- Explication de vote demandée par : ./.
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M.

KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

- Voix contre : ./.
- Abstention : ./.
- Absents au moment du vote : 4 M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SALLUSTI Patricia.

DCM N° 11-01-23 : Programme d'investissement 2011 dans les équipements sportifs.

Monsieur BELHADDAD, Rapporteur, expose que les équipements sportifs messins permettent de répondre par la diversité des activités qui s'y déroulent, aux attentes des habitants, des établissements scolaires et des associations.

Il est indispensable d'y réaliser des travaux de maintenance, de mises aux normes, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, afin d'offrir un confort et des conditions optimales d'utilisation.

Par ailleurs, et dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la Ville de Metz s'est engagée dans le cadre de la Convention des Maires européens à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %.

A ce titre, il est envisagé la réalisation d'un programme de travaux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur 6 COSEC (complexe sportif évolutif couvert) et sur les piscines municipales incluant une mise aux normes des installations techniques.

Compte tenu de la spécificité de ce chantier, la municipalité souhaite confier cette mission à une maîtrise d'œuvre extérieure.

Un crédit de 1 899 000 € est inscrit au programme d'investissement pour la réalisation des travaux ci-après :

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 160 000 €

- Gymnase Malraux:

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite	60 000	€
--	--------	---

- Tranche annuelle d'entretien 100 000 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 1 386 000 €

- Bassin de la Pucelle : travaux divers 10 600 €

- Tranche annuelle d'entretien (stades) 100 000 €

- Tranche annuelle d'entretien (tennis) 60 400 €

- Complexe sportif de Rugby :
Transformation du terrain stabilisé en synthétique 445 000 €

- Stade de football de l'Arsenal :
Transformation du terrain stabilisé en synthétique 410 000 €

-

- Stade Baron Dufour :
Transformation du ½ terrain stabilisé en synthétique 130 000 €

- Stade d'athlétisme :
Adaptation du stade à la pratique du football et mise aux normes « football » des vestiaires 230 000 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 113 000 €

- Tranche annuelle d'entretien 113 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 40 000 €

- Tranche annuelle divers gymnases : 25 000 €

- Mise aux normes de panneaux de basket : 15 000 €

V) PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE : 200 000 €

Crédits d'études :

COSEC : 100 000 €

PISCINES : 100 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'investissements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.
- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

VU l'inscription au programme d'investissement de la somme de 1 899 000 € destinée à la réalisation de travaux dans les équipements sportifs couverts et de plein air,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août portant code des marchés publics,

VU le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 portant code des marchés publics,

VU les délibérations en date du 4 juillet 2002 et du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

DE REALISER les opérations suivantes pour un montant de 1 899 000 € :

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 160 000 €

- Gymnase Malraux:

mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite 60 000€

- Tranche annuelle d'entretien 100 000 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 1 386 000 €

- Bassin de la Pucelle : travaux divers 10 600 €

- Tranche annuelle d'entretien (stades) 100 000 €

- Tranche annuelle d'entretien (tennis) 60 400 €

- Complexe sportif de Rugby :
Transformation du terrain stabilisé en synthétique 445 000 €

- Stade de football de l'Arsenal :
Transformation du terrain stabilisé en synthétique 410 000 €

- Stade Baron Dufour :
Transformation du ½ terrain stabilisé en synthétique 130 000 €

- Stade d'athlétisme :
Adaptation du stade à la pratique du football et mise aux normes « football » des vestiaires 230 000 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 113 000 €

- Tranche annuelle d'entretien 113 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 40 000 €

- Tranche annuelle divers gymnases : 25 000 €

- Mise aux normes de panneaux de basket : 15 000 €

V) PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE : 200 000 €

Crédits d'études :

COSEC : 100 000 €

PISCINES : 100 000 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager les consultations pour la passation des marchés selon la procédure appropriée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code de Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de : M. DARBOIS René.**
 - **Explication de vote demandée par : ./.**
 - **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**
Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.
 - **Voix contre : ./.**
 - **Abstention : ./.**
 - **Absents au moment du vote : 7 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SALLUSTI Patricia, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme SAADI Sélima, Mme STEMART Anne.**
-

DCM N° 11-01-24 : Attribution de subventions aux associations sportives.

Madame MEDOC, Rapporteur, expose que le sport à METZ se caractérise tant par la diversité des disciplines proposées que par le nombre et surtout le dynamisme des clubs sportifs qui développent une activité très dense sur l'ensemble du territoire.

Fondamentales pour le développement du sport, les associations sportives messines sont la pierre angulaire de la politique sportive municipale. Elles favorisent l'accès de tous les publics aux disciplines sportives, jouent un rôle prépondérant dans l'animation de la ville mais sont également très présentes dans les quartiers.

Porteur des valeurs de citoyenneté, du goût de l'effort et de la persévérance, le sport est en effet un vecteur de cohésion, d'intégration et joue un rôle éducatif non négligeable.

C'est pourquoi la ville a décidé de poursuivre et de renforcer le soutien qu'elle apporte aux clubs sportifs que ce soit dans le domaine amateur ou du haut niveau.

Pour favoriser les partenariats, elle incite les associations sportives à présenter des projets communs basés sur le partage, les échanges ainsi que la mutualisation des moyens.

Le haut niveau, qui porte le sport messin sur la scène nationale voire internationale, continue à garder toute sa place dans la politique sportive qui est conduite et représente une part importante dans les budgets.

La Ville exprime également une reconnaissance toute particulière aux nombreux bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année mais également aux dirigeants qui s'engagent.

L'accompagnement de la ville se traduit par ailleurs par sa volonté d'initier des lieux de rencontre et de réflexion. Ainsi, des groupes de travail autour des sujets pertinents (formation, bénévolat, projets sportifs...) qui préoccupent les acteurs du monde sportif seront organisés en préambule des Universités du sport qui se déroulent chaque année en juin.

Pour l'année 2011, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dédiée au sport, après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins, la Commission des Sports propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant de 1 370 790 €, les subventions suivantes dont le détail figure dans la motion :

- sport de haut niveau	:	960 000 €
- sport amateur	:	329 640 €
- manifestations sportives	:	73 400 €
- équipement	:	7 750 €

- En conséquence, le Conseil Municipal décide :

DE VERSER une subvention aux associations suivantes :

Sport de haut niveau – subventions de fonctionnement

Alliance Judo

6 300 €

AS Pouilly Metz Volley Ball	47 000 €
	(dont 10 000 € déjà attribués)
ASPTT Tennis	30 000 €
Athlétisme Metz Métropole	78 600 €
Club d'Echecs Metz Fischer	19 100 €
	(dont 2 000 € déjà attribués)
Hockey Club de Metz	50 000 €
	(dont 15 000 € déjà attribués)
Metz Basket Club	70 000 €
Metz Handball	393 000 €
	(dont 30 000 € déjà attribués)
Metz Tennis de Table	100 000 €
	(dont 30 000 € déjà attribués)
Metz Triathlon	26 500 €
	(dont 3 000 € déjà attribués)
Renaissance Sportive de Magny	40 000 €
Rugby Club Metz Moselle	62 000 €
Société des Régates Messines	37 500 €

Sport amateur – subventions de fonctionnement

Arts martiaux

ASPTT Metz – Section Judo	2 100 €
Boxing Club de Metz	1 650 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Budokai Metz Haku Un Kan	600 €
Karaté Club de Metz	4 400 €
Metz Judo – Jujitsu	3 250 €
Metz Lorraine Japon	620 €
Waka Matsu Dojo	420 €

Badminton

Association Badminton Marly Metz	1 100 €
Metz Badminton	3 500 €

Baseball & Softball

Baseball & Softball Club de Metz	1 300 €
----------------------------------	---------

Basket

ASPTT Metz – Section Basket	3 700 €
-----------------------------	---------

Billard

Billard de Magny	350 €
Billard Club de Metz	750 €

Clubs omnisports

ASPTT Metz	60 000 €
Association Sportive des Cheminots de Metz	500 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré – USEP Moselle	3 500 €

Cyclisme

Cyclo Club de Metz	500 €
--------------------	-------

Disciplines à destination des personnes handicapées

Handicap Evasion Lorraine	1 000 €
Handisport Metz	1 500 €
Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz	500 €

Echecs

ASPTT – Section Echecs	800 €
Club d'Echecs Alekhine	5 570 €
Ecole Française des Echecs de Metz	2 850 €

Escrime

Société d'Escrime de Metz	10 000 €
---------------------------	----------

Football

Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	8 000 €
Entente Sportive Messine	11 500 €
Football Club de Metz Devant les Ponts	20 000 €
Union Lorraine de Plantières	13 000 €

Football américain

Artilleurs de Metz	640 €
--------------------	-------

Frisbee

Ultimetz	300 €
----------	-------

Golf

Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 600 €
---	---------

Gymnastique

ASPTT – Section Gym Volontaire	400 €
Gym Volontaire de Metz	600 €
Metz Gymnastique	52 000 €

Handball

Metz Magny Handball	2 800 €
---------------------	---------

Kayak

Kayak Club de Metz	24 200 €
--------------------	----------

Natation

Société de Natation de Metz	17 500 €
-----------------------------	----------

Parachutisme

Para-Club Sportif de Metz	400 €
---------------------------	-------

Patinage

Sport de Glace	20 000 €
----------------	----------

Pétanque

Amicale de Pétanque de Magny	440 €
La Boule Messine	10 500 €
La Ronde Pétanque	9 200 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 500 €

Plongée

Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	450 €
Metz Plongée Loisirs	1 100 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Plongée Nature VTT	400 €

Randonnée

Les Amis de la Nature	500 €
Nancy Metz à la Marche	800 €

Tennis

Association Tennis Club de la Natation Messine	6 800 €
Tennis Club de Magny	1 100 €

Tir

Société de Tir de Metz	2 100€
------------------------	--------

Subventions pour manifestations

AS Pouilly Metz Volley Ball (Tournoi national volley vert Metz Moselle – 5 juin 2011)	1 500 €
(Tournoi national de préparation féminin – 11 septembre 2011)	1 200 €
ASPTT Omnisports (La Cuculotinne – 19 juin 2011)	1 500 €
Athlétisme Metz Métropole (3 ^{ème} meeting national indoor – du 25 février 2011)	20 000 €
Baseball et Softball Club de Metz (Tournoi international de softball – 2 et 3 juillet 2011)	900 €
Boxing Club de Metz (Tournoi féminin de la Toussaint – du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2011)	1 500 €
Cyclo Club de Metz (36 ^{ème} édition des Côtes de Moselle – 22 mai 2011)	500 €

FC Devant les Ponts (Tournoi foot en salle – 16 et 23 janvier 2011)	1 000 €
(Tournoi international – 12 juin 2011)	1 500 €
La Boule Messine (Grand Prix de la Ville de Metz – 20 et 21 août 2011)	2 000 €
Metz Alekhine 12 000 € (29 ^{ème} Open – du 2 au 8 mai 2011)	
Metz Badminton (6 ^{ème} tournoi de Metz – 15 et 16 janvier 2011)	600 €
Metz Gymnastique (Championnat de Lorraine de gymnastique acrobatique – 29 et 31 janvier 2011)	1 500 €
Metz Lorraine Japon (Stage National Iaïdo – 5 et 6 février 2011)	900 €
Metz Tennis de Table (Championnat de France des Régions – du 28 février au 5 mars 2011)	12 000 €
Metz Triathlon (Bike & Run – 16 janvier 2011)	1 500 €
Renaissance Sportive de Magny (Tournoi international jeunes – du 11 au 13 juin 2011)	1 000 €
Rugby Club Metz Moselle (Challenge International Julien Lajoie – 23 et 24 septembre 2011)	2 500 €
Société de Natation de Metz (2 ^{ème} meeting de qualification national de Metz – du 4 au 6 février 2011)	2 000 €
(Championnat de France minimes – 21 au 24 juillet 2011)	5 000 €
Sports de Glace (Gala de Noël – 19 décembre 2010)	1 000 €
Tennis Club Natation Messine (Tournoi jeunes – du 13 au 27 février 2011)	700 €
(Tournoi adultes – du 7 au 27 juin 2011)	700 €

Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz
(Championnat de Futsal – 15 janvier 2011)

400 €

Subvention d'équipement

Société des Régates Messines
(Acquisition d'un bateau « huit »)

7 750 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de : ./.**
 - **Explication de vote demandée par : ./.**
 - **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.
 - **Voix contre : ./.**
 - **Abstention : ./.**
 - **Absents au moment du vote : 6** M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme SAADI Sélima, Mme STEMART Anne.
-

DCM N° 11-01-25 : Subvention à l'Association Metz Marathon.

Monsieur BELHADDAD, Rapporteur, expose que l'événement phare de la politique sportive municipale, le premier Marathon Metz Mirabelle, organisé le 17 octobre 2010 a connu un franc succès.

Les objectifs de participation ont été largement atteints avec 2 371 participants, dont 1 688 pour le marathon et 683 pour les autres courses.

Les échos émanant des coureurs, des partenaires, des bénévoles, des spectateurs, sont très largement positifs.

Les facteurs expliquant ce résultat sont de trois ordres: un parcours très urbain, qui a séduit les participants, un accueil des coureurs qui a été de grande qualité, et des animations réparties sur la longueur de l'épreuve, ou dans le village-marathon qui ont été appréciées autant par les participants que par les spectateurs venus en nombre encourager les coureurs.

Les partenaires sont venus nombreux soutenir l'opération, qu'il s'agisse de partenaires privés ou des Collectivités locales. Le budget a été bien maîtrisé et se conclut à l'équilibre.

Précisons que près de 800 bénévoles ont prêté main forte à l'opération, et que l'association « Vaincre la mucoviscidose » a été choisie pour bénéficier d'un don prélevé sur les droits d'inscription des coureurs (2220 €).

Enfin la couverture par les médias locaux et nationaux a été importante.

Pour 2011, les organisateurs ont entrepris de tirer de cette première édition les enseignements qui permettront d'inscrire le Marathon-Metz-Mirabelle au rang des plus belles épreuves de ce type en France.

Les points suivants ont fait l'objet d'une attention toute particulière :

-la date, arrêtée au Dimanche 16 octobre 2011, proche de celle de 2010 devient ainsi constitutive de l'identité du Marathon-Metz-Mirabelle, et facilite l'inscription de la manifestation dans le calendrier national des marathons. Le marathon de Metz bénéficiera à nouveau du label fédéral et sera toujours qualificatif pour les Championnats de France.

- le parcours, qui a fait l'intérêt de l'édition 2010, restera urbain.

- les animations seront confortées avec une imbrication du champ culturel et sportif, en partenariat avec le Centre Pompidou-Metz notamment. Des contacts sont en outre établis pour monter une exposition sur le mythe du Marathon avec le Musée National du Sport.

- les partenariats, privés et publics, continueront d'être développés, notamment dans le but d'associer un équipementier international à la manifestation.

Par ailleurs, une coopération avec l'USEP et l'UNSS sera engagée avec comme objectif d'atteindre 400 à 500 participants sur la course enfants.

- l'école marathon sera reconduite en 2011 par le club Athlétisme Metz Métropole et l'Association Metz Marathon.

- les actions de communication viseront à fidéliser les coureurs, mais également à porter le marathon au-delà des frontières régionales afin d'accroître le nombre de participants.

- une partie des droits d'inscription de chaque participant sera cette année reversée à la Fondation Abbé Pierre, dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Le budget prévisionnel du Marathon-Metz-Mirabelle 2011 s'élève à 675 000 €. Pour permettre à l'Association Metz Marathon de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000€ étant entendu que la Région et le Conseil Général de la Moselle ont été sollicités à hauteur de 70 000€ chacun.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de s'associer au projet présenté pour l'organisation en 2011 d'un Marathon,

D'ATTRIBUER une subvention de 125 000€ à l'association Metz Marathon,

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement de 75 000€ à la signature de la convention, le solde soit 50 000€ interviendra en juin 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, M. MARECHAL Jacques, M. BELHADDAD Belkhir.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre :** ./.

- **Abstention :** ./.

- **Absents au moment du vote :** 9 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. GANDAR Pierre, M. LIOGER Richard.

DCM N° 11-01-26 : Acomptes sur les subventions 2011 pour les associations socio-éducatives conventionnées.

Monsieur SCUDERI, Rapporteur, expose qu'afin de permettre aux associations conventionnées de démarrer l'année 2011 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'année 2011 (acompte de 50 % de la subvention 2010). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour 2011 sera évalué après réception des bilans 2009/2010 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2011, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Le montant des acomptes proposés s'élève à 900 781 €.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER les subventions suivantes pour un montant 900 781 €.

ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS 2011 POUR LES ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES CONVENTIONNEES :

- Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	76 110 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	72 549 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	70 157 €
- M.J.C. Borny	66 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	51 138 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	47 535 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	50 890 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	47 645 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	42 299 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	43 494 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	38 387 €
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	35 809 €
- Centre Culturel de Metz Queuleu	26 703 €

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	27 208 €
- Fédération Culture et Liberté	22 500 €
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	12 080 €
- Association DADA	8 260 €
- Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	19 239 €
- Association des Jeunes de Borny	7 600 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	7 404 €
- Association NAN BARA	8 550 €
- Association Together	3 500 €
- Association Pushing	1 500 €
- Magny' Anim	3 875 €
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	31 002 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	20 081€
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	16 687 €
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	17 900 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	15 654 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	9 025 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2011.

- **Intervention de : Mme QUILLOT Anne-Noëlle.**
- **Explication de vote demandée par : ./.**
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 46 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD

Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Hugnette, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- Voix contre : ./.
- Abstention : ./.
- Absents au moment du vote : 9 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. GANDAR Pierre, M. LIOGER Richard.

DCM N° 11-01-27 :Attribution de parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d »Agir ». OBJET :

Madame MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 4 projets au titre du dispositif Projet Jeunes et 1 projet au titre de Défi Jeunes, primés par les jurys Envie d'Agir compétents, pour un montant total de **3 000 €**.

1) PROJET JEUNES

Dounia BAADIA : « Jeunesse en action humanitaire » - solidarité internationale

Dix jeunes messins ont imaginé un projet d'échanges et de rencontres avec des associations en Cisjordanie, souhaitant témoigner des actions en faveur de la paix entre israéliens et palestiniens. Les voyages se dérouleront entre juin et septembre 2011. Le coût total de l'opération s'élève à 10 000 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage à hauteur de **500 €**.

Florian BUR : « Lor'actu » - animation locale

Deux lycéens messins ont créé un site internet consacré à l'actualité régionale. Celle-ci sera traitée via l'ensemble des moyens numériques existant. Le montant total de l'action s'élève à 4 850 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage pour un montant de **500 €**.

Yohanna CHENELONG : « R'mony danse pour ma ville » - animation locale

L'association R'mony organise une manifestation dans les rues de Metz le 9 juillet 2011 visant à promouvoir les danses du monde entier. Le coût total de l'opération s'élève à 5250€. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de **500 €**.

Anthony WEBER : « Fa Si La penser » - animation locale

Les membres du groupe Rock Catalepsie organisent des cessions de « café-phil-concert » dont l'objectif est de nourrir les textes des chansons par les débats philosophiques. Le coût global de l'opération s'élève à 6 000 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage pour un montant de **500 €**.

2) DEFI JEUNES

Kévin LEQUELLEC : « Longueurs d'ondes » - animation locale

Ingénieur du son et musicien aguerris, Kévin LEQUELLEC a créé un studio d'enregistrement mobile associatif qui permettra la répétition et l'enregistrement de musique, ainsi que l'accompagnement d'artistes afin de les former aux différentes dimensions de leur futur métier. Le coût total lié à la mise en œuvre de cette action s'élève à 26 400 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de **1 000 €**.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 portant sur la signature du protocole d'engagement de la Ville de Metz dans le dispositif Envie d'Agir,

D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations concernées au titre des parrainages Ville de Metz « Envie d'agir » pour un total de **3 000 €** :

PROJET JEUNES :

- Association France Palestine Solidarité (projet de Dounia BAADIA)	500 €
- Association Lor'actu (projet de Florian BUR)	500 €
- Association R'mony (projet de Yohanna CHENELONG)	500 €
- Association Catalepsie (projet de Anthony WEBER)	500 €

DEFI JEUNES :

- Association Longeurs d'Ondes (projet de Kévin LEQUELLEC)	1 000 €
---	---------

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse et du parrainage, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation du projet.

- **Intervention de : ./.**
- **Explication de vote demandée par : ./.**
-

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 46 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.
- **Voix contre : ./.**
- **Abstention : ./.**
- **Absents au moment du vote : 9** M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. GANDAR Pierre, M. LIOGER Richard.

DCM N° 11-01-28 : Financement d'un projet Etudiant : journées franco-allemandes.

Monsieur LEKADIR, Rapporteur, expose que dans le cadre de leur formation, les étudiants du Master « Administration des entreprises - spécialité Management franco-allemand » de l'Université Paul Verlaine Metz, regroupés au sein de l'Association Management Franco-Allemand (AMFA), ont souhaité proposer une manifestation visible à Metz à l'occasion de la célébration de l'amitié franco-allemande. Plusieurs projets ont été proposés, regroupés sous l'appellation « Journées franco-allemandes ». Le programme, s'étalant du vendredi 21 au dimanche 23 janvier 2011, s'est décliné de la manière suivante :

- Soirée Musicale d'Artistes Amateurs Transfrontaliers rassemblant des groupes de musiques amateurs allemands et français de la Grande Région ;
- Journée franco-allemande organisée sur le site du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, rue du Cambout, avec une série d'animations (exposition, produits artisanaux, spécialités allemandes offertes au cours d'un petit déjeuner...);
- Festival de courts-métrages « les Petits Claps » au Théâtre du Saulcy avec remise de prix, le jury étant composé de professionnels du milieu, français et allemands ;
- Forum d'Artistes Amateurs de la Région : pour la 5^{ème} année consécutive à la salle d'Honneur de la gare ;
- Tourisme Interculturel franco-allemand : rencontre entre étudiants allemands et français au cours du week-end afin de renforcer l'amitié franco-allemande. 24 étudiants issus des universités de Sarrebruck et de Mayence ont visité la ville.

L'intérêt est d'amener les messins sur différents sites pour marquer ces journées.

Le budget prévisionnel s'élève à 11 730 €. L'association a sollicité une aide financière municipale à hauteur de 1 500 € ainsi que du prêt de matériel. Le Conseil Régional, le Conseil Général ont été sollicités à hauteur de 1 500 €, Metz Métropole et Quatropole à hauteur de 1 000 €. Ont également été sollicités l'ESM (Etudes Supérieures de Management, OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) le CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire), le World Trade Center entre autres.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide**

D'ACCORDER une subvention à l'Association de Management Franco-Allemand (AMFA) pour l'organisation des journées franco-allemandes pour un montant de 1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **Intervention de : ./.**

- **Explication de vote demandée par : ./.**

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre : ./.**

- **Abstention : ./.**

- **Absents au moment du vote : 9** M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LIOGER Richard, Mme LEBLAN Brigitte.

DCM N° 11-01-29 : Accueil de jeunes volontaires européens.

Madame DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que la Ville de Metz souhaite favoriser les échanges culturels et l'apprentissage des langues européennes. Afin d'initier cette démarche et de familiariser les enfants dès l'école maternelle à la découverte d'autres cultures, il est prévu d'accueillir dans le cadre du programme « Service Volontaire Européen » (SVE), de jeunes volontaires.

Ce dispositif soutenu par la Direction « Education et Culture » de la Commission Européenne, dans son Programme « Jeunesse en Action » poursuit un double objectif. D'une part, proposer aux jeunes volontaires de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement éducatif et professionnel ainsi qu'à leur insertion sociale, d'autre part, permettre aux enfants chaque soir de vivre l'Europe au quotidien, découvrir de nouvelles traditions, et faire l'apprentissage de la citoyenneté.

La Ville de Metz se propose d'accueillir jusqu'à 5 Volontaires Européens, pendant le temps scolaire, soit une période maximale de 10 mois.

Il est proposé de s'appuyer sur l'expertise de l'Association TOGETHER, et de conclure à cet effet une convention portant sur les modalités d'accueil.

Le montant de la participation de la Ville s'élève à 300 € par mois et par Volontaire à verser à cette structure. Il est précisé que le coût d'accueil d'un volontaire européen est de 800€ par mois.

- En conséquence, le Conseil Municipal décide :

CONSIDERANT la volonté de la Ville de favoriser les échanges culturels européens.

CONSIDERANT l'intérêt d'accueillir de Jeunes ressortissants européens au sein des accueils périscolaires

CONSIDERANT l'expertise de l'association TOGETHER en matière d'échanges européens

DE SIGNER une convention avec TOGETHER portant sur les modalités d'accueil de jeunes volontaires dans le programme « Jeunesse en action » porté par la commission européenne.

DE VERSER à ce titre 300 € par mois et par volontaire à l'association TOGETHER située 1 rue du Coëtlosquet à Metz

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'expression d'Intérêt du Programme Jeunesse en Action de la Direction de l'Education et de la Culture de la Commission Européenne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

- **Intervention de : ./.**

- **Explication de vote demandée par : ./.**

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre :** ./.

- **Abstention :** ./.

- **Absents au moment du vote :** 8 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme LEBLAN Brigitte.

DCM N° 11-01-30 : Adhésion au réseau français des Villes Educatrices. :

Madame BORI, Rapporteur, expose que dans le cadre du développement de sa politique éducative locale, la Ville de Metz souhaite adhérer au Réseau Français des Villes Educatrices qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine de Villes sur l'ensemble du territoire et dont les objectifs sont les suivants :

- Echanger des informations

- Confronter des expériences

- Organiser des rencontres régulières afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des Villes Educatrices.

- Développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales

A titre d'information, le montant de cette adhésion s'élève à 715€ pour l'année 2011.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

VU les statuts de l'association « Réseau Français des Villes Educatrices »,

CONSIDERANT la volonté Municipale de développer une politique éducative locale

CONSIDERANT l'intérêt d'échanger avec d'autres Villes sur la mise en place de projets en faveur de la jeunesse

D'APPROUVER les statuts de l'association « Réseau Français des Villes Educatrices »

D'ADHERER à compter du 1^{er} janvier 2011 à l'association « Réseau Français des Villes Educatrices » et d'acquitter chaque année la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **Interventions de :** Mme SAADI Sélima, Mme SAGRAFENA Myriam.
- **Explication de vote demandée par :** ./.
- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**
Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.
- **Voix contre :** ./.
- **Abstention :** ./.
- **Absents au moment du vote :** 7 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme BRESSON Maryse, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme LEBLAN Brigitte.

DCM N° 11-01-31 : Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle pour l'activité périscolaire.

Madame BORI, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'activité périscolaire, la Ville de Metz a engagé un programme d'aménagement et d'embellissement des locaux accueillant les enfants.

A cette fin, il est prévu d'agencer sur six sites, des espaces dédiés aux enfants par l'acquisition de mobiliers et d'équipements adaptés.

Par ailleurs, des travaux de rénovation (peintures, sols et plafonds) permettront d'offrir aux enfants du point d'accueil de Sainte Thérèse un cadre plus lumineux et convivial.

Afin de réaliser ces projets dont le montant est estimé à 51 622 € HT, la Ville de Metz sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle une subvention dont le montant attendu serait de 18 100 €.

Pour mémoire, la Ville a obtenu de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle une subvention de 10 325 € en 2010 pour une opération entrant dans le même cadre.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

CONSIDERANT le soutien que la Ville entend apporter au développement de l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz d'améliorer les espaces dédiés à l'accueil des enfants et de procéder à la rénovation de locaux

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'investissement portant sur un programme de 51 622 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

- **Intervention de : ./.**

- **Explication de vote demandée par : ./.**

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre : ./.**

- **Abstention : ./.**

- **Absents au moment du vote :** 5 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N° 11-01-32 : Lancement d'une consultation pour un marché de nettoyage de vêtements de travail et services annexes.

Monsieur LECOCQ, Rapporteur, expose qu'afin de pouvoir doter le personnel municipal en vêtements de travail propres et en bon état, un marché de nettoyage des vêtements de travail, complété par une prestation de réparation et de retouche, est nécessaire.

Soucieuse des difficultés que rencontrent les personnes handicapées notamment en ce qui concerne l'accès au travail, la Ville de Metz souhaite que le marché à conclure soit « réservé », comme le prévoit l'article 15 du Code des Marchés Publics, à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail (ou structures équivalentes).

Le marché sera passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics et conclu pour une durée de un an, renouvelable 2 fois.

Le montant annuel prévisionnel est de 28 000 € TTC.

Cette dépense pourra être comptabilisée au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par les collectivités territoriales, conformément aux articles L323-8-6-1 du code du travail et art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP.

Pour ce marché réservé, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation conformément au Code des Marchés publics, de conclure, de notifier et de suivre l'exécution du marché et les avenants éventuels.

- **En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

-

La Commission des Finances et des Affaires économiques entendue,

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} Août portant Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 15, 28 et 40,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pouvoir doter le personnel municipal en vêtements de travail propres et en bon état,

CONSIDERANT les difficultés que rencontrent les personnes handicapées notamment en ce qui concerne leur accès au travail,

DE PASSER un marché de nettoyage des vêtements de travail, complété par une prestation de réparation et de retouche,

DE DIRE que le marché à conclure sera « réservé », comme le prévoit l'article 15 du Code des Marchés Publics, à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail (ou structures équivalentes).

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour mener à bien la procédure de marché public pour la consultation et la passation de ce marché « réservé » d'une durée d'un an, reconductible 2 fois, selon une procédure adaptée conformément aux articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette prestation et notamment les marchés, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre

des dispositions de la loi du 8 Février 1995 et dans la limite des crédits alloués.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels, et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à inscrire cette dépense à la déclaration annuelle transmise au FIPHFP, relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par les collectivités territoriales, conformément aux articles L323-8-6-1 du code du travail et art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP.

D'IMPUTER ces dépenses sur le chapitre et l'article correspondant aux budgets des exercices concernés.

- **Intervention de :** ./.

- **Explication de vote demandée par :** ./.

- **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. LECOCQ Jean-Louis, Mme RIBLET Marie, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. LEKADIR Hacène, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

- **Voix contre :** ./.

- **Abstention :** ./.

- **Absents au moment du vote :** 5 M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N° 11-01-32 : Communication des décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

ARRETE N° 29

**OBJET : Retrait anticipé de placement de fonds non budgétaire.
 Trésor Public.**

2ème cas

Décision prise par Mme Danielle BORI, Adjoint au Maire

Madame Danielle BORI, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires,

VU les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer l'Indemnité Représentative de Logement rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 à 233,98 € par mois pour tous les ayants droit, soit une augmentation de 1,04 % par rapport à 2009.

POINT N° 11-01-34 : Questions orales.

- **Question orale de M. MARECHAL portant sur la commémoration du 30^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort (jointe en annexe)**
- **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)**
- **Question orale de Mme NICOLAS portant sur la mise en vente de l'immeuble natal de Paul VERLAINE (jointe en annexe)**
- **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)**

L'ordre du jour de la séance du 27 Janvier 2011 étant épuisé, le Président lève la séance à 23 H 43.

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1 : Question orale de Monsieur MARECHAL :

Question orale

Monsieur le Maire,

Le 18 septembre 1981, la France abolissait la peine de Mort. Cela fera trente ans dans quelques mois.

Le 29 mai 2008, sur votre proposition, notre ville a adhéré à l'association « ensemble contre la peine de Mort » comme de nombreuses villes en France et dans le monde.

Dans ce cadre, ces communes organisent ou participent à des initiatives de sensibilisation et d'éducation du public pour faire grandir le camp des abolitionnistes et arriver, comme le demande l'assemblée générale de l'ONU, à faire disparaître la peine capitale de la surface de la planète.

Ainsi, le 30 novembre dernier, 60 capitales et 1200 villes dans 81 pays ont participé à l'opération *ville pour la vie- ville contre la peine de Mort*.

Je souhaiterais pour ma part que la ville de Metz marque d'une initiative forte le trentième anniversaire de l'abolition de la peine de Mort en France :

Elle pourrait accueillir dans le péristyle une des expositions de l'association *ensemble contre la peine de mort* à laquelle nous adhérons.

Elle pourrait également parrainer à l'instar de la Ville de Paris, le journaliste noir américain Mumia Abu Jamal qui a été condamné à mort après un procès expéditif en 1982. Mumia Abu Jamal est citoyen d'honneur de la ville de Paris.

La ville de Metz pourrait également inviter à cette période Monsieur Robert Badinter, témoin essentiel de ce combat dans notre pays.

Je suis également persuadé que de nombreux artistes de la ville seraient heureux de participer à une telle initiative.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces propositions.

Jacques Maréchal

ANNEXE 2 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur MARECHAL concernant la commémoration du 30ème anniversaire de l'abolition de la peine de mort :

Effectivement, j'ai proposé, dès mon arrivée, que la ville de Metz adhère à l'association des « villes contre la peine de mort » et ma plus grande satisfaction, après la victoire de François MITTERAND en 1981, a été l'abolition de la peine de mort. François MITTERAND avait eu le courage d'indiquer, avant son élection, pendant la campagne, qu'il ferait abolir la peine de mort alors qu'à l'époque les deux tiers des français étaient favorables à la peine de mort. Et cette victoire politique a été pour moi une grande satisfaction sur ce thème. Je ne supporte pas la peine de mort et nous sommes nombreux à partager votre avis Monsieur MARECHAL.

Alors je vais répondre à vos questions; oui, on pourrait accueillir une exposition de l'association « Ensemble contre la peine de mort », oui, on peut accueillir, ici, Monsieur Robert BADINTER qui est une grande figure morale de la vie publique Française et qui a été le rapporteur au parlement de cette abolition.

Maintenant la troisième proposition, qui est de parrainer la même personne que la ville de Paris, ce n'est pas forcément une bonne idée parce qu'on nous reproche déjà trop souvent, très souvent même, de faire comme à Paris alors que je pense que, souvent, on fait mieux. Et donc je ne veux pas me décourager sur cette voie et je préfère rester dans une spécificité particulière.

Donc voilà pour mes réponses. Je pense que nous aurons l'occasion d'ailleurs de reparler de François MITTERRAND quand nous baptiserons d'une façon officielle, l'avenue François MITTERAND avec la visite de Madame MITTERAND qui viendra ici à Metz et ce sera le 18 Février.

ANNEXE 3 : Question orale de Madame NICOLAS :

Monsieur le Maire,

Nous apprenons par le journal « Le Monde » que l'immeuble situé en face du tribunal, où est né le poète Paul Verlaine, est en vente. L'information a été relayée par le Républicain Lorrain.

Cette information doit nous interpeller, puisque nous possédons en notre ville de Metz, un lieu historique de premier plan, conséquence de la renommée internationale de ce grand poète du 19^{ème} siècle qui représente la culture française des Belles Lettres.

Il est un symbole de notre histoire nationale et de notre patrimoine lorrain.

La ville se doit donc d'intervenir afin de préserver ce patrimoine en faisant l'acquisition de l'appartement natal de Paul Verlaine.

L'association internationale des « Amis de Paul Verlaine » mène une action de longue date pour la mémoire de ce grand poète ainsi que pour la valorisation de la poésie.

Je tiens à rendre hommage au travail de ces associations qui œuvrent pour le Patrimoine et contribuent ainsi au rayonnement de notre ville.

Il s'agit d'un investissement d'environ 250 000 € qui permettra de préserver ce lieu où est né l'un des plus grands « poètes maudits ».

Un détail, mais surtout, un investissement pérenne par rapport aux dépenses gigantesques engagées pour des projets dit « culturels » coûteux et éphémères, peu appréciés par une large majorité des messins.

Monsieur le Maire, il faut absolument préserver ce lieu symbolique où est né l'un des plus grands poètes Français. Les messins ne comprendraient pas que l'on abandonne ainsi un lieu sacré pour tous ceux qui aiment la poésie.

Il me semble nécessaire de préserver ce Patrimoine qui est une valeur sûre pour l'attractivité de la ville.

Nous avons le devoir, en tant qu'élus, de respecter notre patrimoine et avant tout, devons travailler à sa valorisation et au respect de tous les publics et tous les messins !

Il nous semble qu'il nous faut conforter cette image « Metz ville d'art et d'histoire » et au cadre de vie préservé.

Nous ne pouvons passer à côté de cette opportunité.

Martine Nicolas

Conseillère municipale



ANNEXE 4 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Madame NICOLAS concernant la mise en vente de l'immeuble natal de Paul VERLAINE :

L'appartement de naissance de Paul Verlaine, sis aux 2 rues de haute Pierre est en vente à hauteur de 250 000 euros au prix du marché immobilier auquel il faudrait rajouter 100 à 150 000 euros de travaux de remise en état. Il s'agit de l'appartement, pas de l'immeuble.

Toute intention d'achat nécessite une estimation préalable des domaines. La façade de l'immeuble est classée depuis 1929. Donc la façade, pas de problèmes. L'extension du secteur sauvegardé permet aujourd'hui de protéger l'extérieur du lieu et les éléments du 19ème siècle qui y sont contenus. C'est-à-dire qu'en réalité, il n'y a aucun risque.

Nous avons donc tous les outils juridiques pour sauvegarder et protéger le patrimoine de la Ville et notamment cet appartement. Quel que soit l'acquéreur.

S'agissant de Paul Verlaine, je rappelle l'importance des témoignages déjà existants:

- Le buste Paul Verlaine boulevard Poincaré à proximité de son lieu de naissance,
- La plaque commémorative sur la façade de sa maison de naissance,
- L'appellation de l'Université « Paul Verlaine », à l'initiative de Richard LIOGER lui-même quand il était président. Et je dois dire, à l'époque, puisque je siégeais au Conseil de l'Université, que la représentante de l'époque de la mairie s'y était opposée avec des commentaires sur les orientations sexuelles de Verlaine que je ne voudrais pas répéter ici,
- La pose prochaine du buste de Gustave Khan, dans le square éponyme, Gustave Khan qui était le grand protecteur de Paul Verlaine et son ami,
- Et les collections extraordinaires sur Paul Verlaine que nous avons à la médiathèque.

En effet, la Bibliothèque Municipale dispose d'un fonds Paul Verlaine qui est le fonds national Paul Verlaine, d'une qualité exceptionnelle : la quasi-totalité des éditions originales, il en manque une qui a été tirée à Bruxelles en 50 exemplaires, on n'arrive pas à la trouver. Un très riche ensemble d'éditions illustrées, plusieurs manuscrits de l'auteur, des autographes, divers portraits originaux, des photographies originales notamment celle où il s'est fait tirer le portrait pour essayer d'aller à l'académie Française, de la musique parce qu'il y a eu 500 chansons qui ont été créées sur son œuvre, des biographies, des bibliographies, des éditions luxueuses et communes... Récemment d'ailleurs on a tiré sur un manuscrit très ombre, qui est très chaud, une édition originale dont j'ai un exemplaire, une édition très très intéressante que j'ai en un exemplaire dans mon bureau. Si vous voulez le voir, mais ce n'est pas à mettre dans la main des enfants.

Ce fonds est régulièrement enrichi par des pièces importantes par exemple « Confessions » qui est un manuscrit en partie numérisé sur le site des Bibliothèques Municipal, «Dédicaces à Paul Verlaine » également, «Verlaine, Metz et la Lorraine » édité et réédité etc...

Les Bibliothèques Municipales préparent également diverses manifestations autour de Verlaine pour les mois et années à venir.

Le souci d'ériger Paul Verlaine comme figure emblématique de la Ville de Metz nécessite avant tout la valorisation de son patrimoine intellectuel.

Je dois dire d'ailleurs que le grand Lycée de garçons de Metz a failli s'appeler Verlaine et il y'a eu une campagne à Metz, ici, contre la dénomination de ce Lycée pour ne pas qu'il s'appelle Verlaine, c'est comme ça qu'on a le lycée Fabert. C'est pas mal non plus d'ailleurs.

C'est donc dans cet esprit, de valoriser le patrimoine intellectuel extraordinaire que nous avons de Verlaine, qu'il est demandé au directeur des Bibliothèques Municipales de construire un projet pédagogique de mise en valeur et de valorisation des œuvres de Paul Verlaine ; dans un souci également de plus grande visibilité du fonds Verlaine. De construire également des liens avec les lieux emblématiques où est passé Verlaine : Charleville Mézières etc.. ;

L'Association des Amis de Paul Verlaine, que nous soutenons déjà, aura toute sa place dans la collaboration avec les Bibliothèques Municipales pour la construction de ce projet pédagogique.

Les Bibliothèques Médiathèques sont le lieu le plus à même pour réaliser ce projet de mise en valeur du poète.